

# 16<sup>e</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016

samedi 19 nov

Pavillon 3200 Jean-Brillant

ageefep



association générale  
des étudiantes et étudiants de la  
faculté de l'éducation permanente

## Informations

---

---



### Stationnement

À votre arrivée à l'aire de stationnement, il est important de prendre un coupon d'entrée à la guérite. Présentez ensuite ce coupon à la table d'accueil de la 16<sup>e</sup> assemblée de l'AGEEFEP où il vous sera changé pour un billet de sortie..



### Vestiaire

Un vestiaire sera disponible sur place, mais nous vous recommandons de conserver avec vous tous vos objets de valeur puisque nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol.



### Repas et cocktail

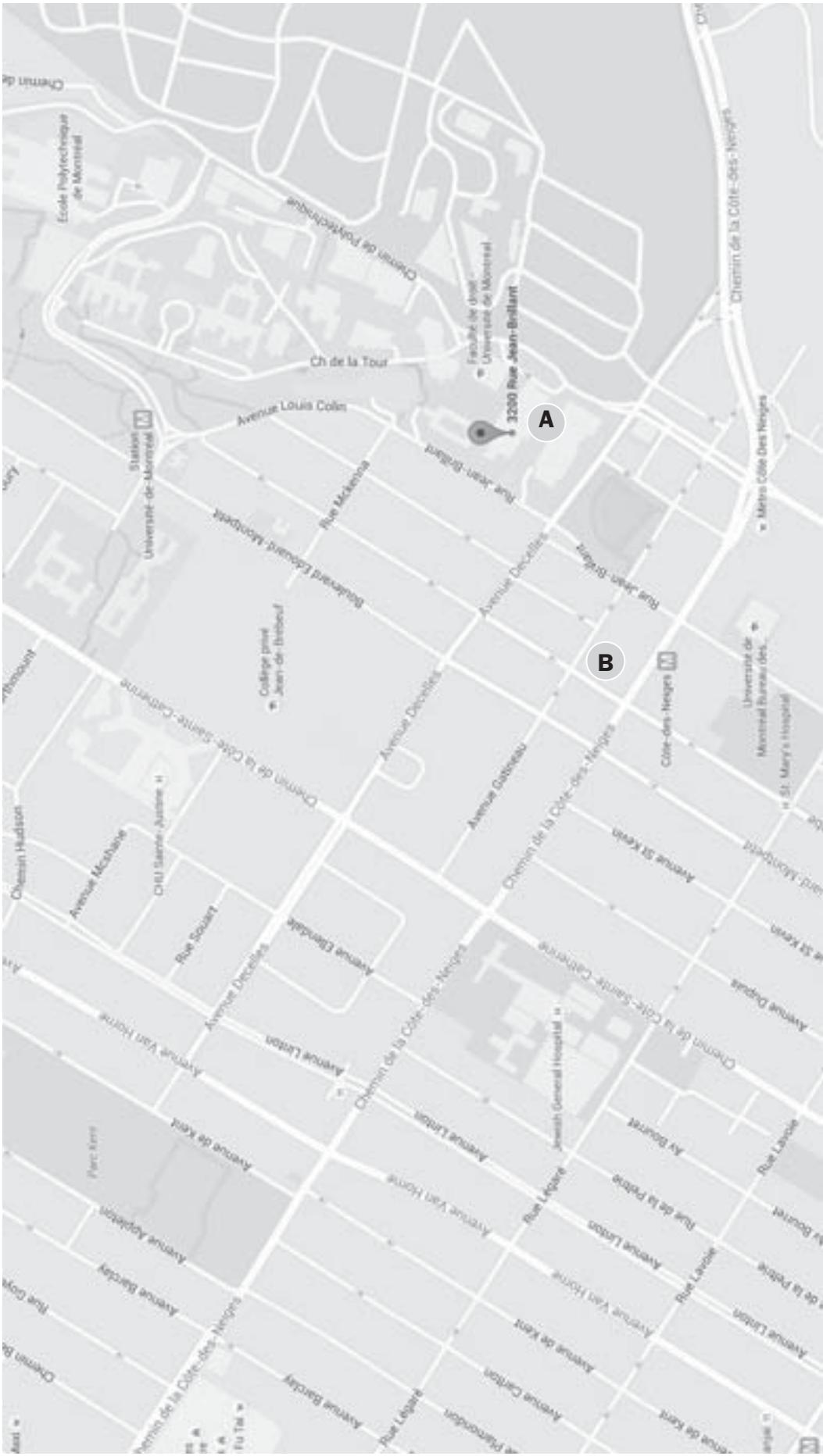
Votre association étudiante vous offre gracieusement le repas du midi qui sera servi sur place. Toutefois, si vous avez omis de le souligner lors de votre inscription, il est important de nous informer de toute allergie ou intolérance alimentaire. À la fin des délibérations et de la journée, vous êtes invités à un cocktail au café étudiant de votre association La Brunante.



### Frais de garde

Si vous avez des frais à déboursier pour la garde de votre enfant lors de l'assemblée générale, les règlements de votre association prévoient le remboursement des frais de garde selon une grille préétablie. Pour vous en prévaloir, vous devez remplir le formulaire prévu à cet effet (disponible à la table d'accueil) et joindre une facture ou preuve de paiement pour gardiennage et nous vous ferons parvenir le chèque par la poste.





**A**  
Université de Montréal  
Pavillon Jean-Brillant  
3200, rue Jean-Brillant  
16e Congrès de l'Ageefep

**B**  
Métro Côte-des-Neiges  
Au coin de la rue Jean-Brillant et  
Chemin de la Côte-des-Neiges



# Table des matières

---



---

Projet de l'ordre du jour de la 16e assemblée générale	7
Règles de procédure proposées	8
Procès-verbal du 16e congrès biennal de l'Ageefep	11
État de la représentativité 2015-2016	26
Agenda des activités	30
Suivi des résolutions du 16e congrès biennal de l'Ageefep	37
Affaires politiques et affaires relatives aux études	43
1. Transformation institutionnelle	45
2. De nouvelles règles pour les baccalauréats es arts et es sciences	47
3. Création du premier baccalauréat avec appellation (BACCAP)	49
4. Pour des études supérieures à la FEP	50
5. Les services aux étudiants et le CEPSUM	51
6. Référendum: une cotisation de 2\$ pour le journal Quartier Libre	53
7. Concentrer les cours de fin de semaine au Pavillon Jean-Brillant	54
8. De plus en plus d'activités para académiques	55
9. La FAEUQEP	56
Affaires financières	57
Rapport des vérificateurs-comptables pour l'exercice financier 2015-2016	58
État des résultats 2015-2016 et prévisions 2016-2017 de l'AGEEFEP	77
État des résultats 2015-2016 et prévisions 2016-2017 du Resto-pub La Brunante	85





## Projet de l'ordre du jour de la 16<sup>e</sup> assemblée générale

Samedi 19 novembre 2016

*Note : L'horaire des délibérations est présenté à titre indicatif et l'adoption de l'ordre du jour porte uniquement sur les sujets inscrits et leur ordre de présentation.*

<b>8 h</b>	<b>Accueil et inscription</b>	
<b>9 h 00</b>	<b>1. Ouverture</b>	
	Mot du président	
	<b>2. Élection</b>	
	2.1 Président-e d'assemblée	
	2.2 Secrétaire d'assemblée	
<b>9 h 15</b>	<b>3. Adoption de l'ordre du jour</b>	
	<b>4. Adoption des règles de procédure</b>	8
<b>9 h 30</b>	<b>5. Adoption du procès-verbal du 16<sup>e</sup> congrès biennal 2015</b>	11
	<b>6. Rapport sur le suivi de la vie associative</b>	
	6.1 État de la représentativité / Proposition	26
	6.2 Agenda des activités	30
	6.3 Suivi des résolutions du congrès de novembre 2015	37
<b>10 h 00</b>	Pause	
<b>10 h 15</b>	<b>7. Affaires politiques et affaires relatives aux études</b>	43
<b>12 h 00</b>	Dîner	
<i>Points à l'ordre du jour dont l'étude est fixée à 13 h 00 :</i>		
<b>13 h 00</b>	<b>8. Les affaires financières</b>	57
	8.1 Rapport des vérificateurs comptables pour l'exercice financier 2015-2016 - Présentation / Proposition	58
	8.2 État des résultats de l'Ageefep 2015-2016 et prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017	77
	8.3 État des résultats du Café La Brunante 2015-2016 et prévisions budgétaires révisées pour l'exercice financier 2016-2017	85
<b>15 h 00</b>	<b>9. Clôture</b>	



## Règles de procédure proposées

---

1. Le membre qui veut prendre la parole se présente au micro. Lorsque le président l'y autorise, il décline ses nom, prénom et provenance académique, précise la raison de son intervention et doit s'en tenir à la question dont il s'agit.
2. L'intervention ne doit pas dépasser cinq (5) minutes.
3. Le membre n'a droit qu'à une seule intervention sur un sujet tant que n'auront pu s'exprimer tous ceux qui auront demandé la parole.
4. Aucun membre ne peut interrompre un autre membre sauf pour demander un appel au règlement ou invoquer une prérogative.
5. Si le membre est rappelé à l'ordre, il doit, à la demande du président, reprendre sa place jusqu'à ce qu'on ait statué sur le rappel à l'ordre.
6. Si le membre persiste dans son comportement non parlementaire, le président devra le signaler et soumettre sa conduite au jugement de l'assemblée. Dans ce cas, le membre dont le comportement est en cause doit s'expliquer puis se retirer et l'assemblée déterminera les mesures à prendre.
7. Lorsqu'une motion a été proposée et appuyée, le président donne lecture de la motion et demande : « Êtes-vous prêts à passer au vote ? »
8. Tout membre peut en appeler d'une décision du président, mais à condition que sa motion soit appuyée. Immédiatement et sans intervention autre que celle de l'appelant pour exposer les motifs de l'appel et celle du président pour expliquer sa décision, le président soumet l'appel aux voix : « *La décision du président est-elle maintenue ?* »
9. En cas de partage égal des voix dans le cas où l'adoption d'une proposition requiert une majorité simple, le président de l'Association peut déposer une voix prépondérante.
10. La « *question préalable* » ne peut être proposée que s'il y a eu cinq interventions. Lorsque la « *question préalable* » est proposée et appuyée, aucune délibération n'est permise sur la motion principale ni sur ses amendements et le président doit mettre immédiatement aux voix la motion de la question préalable en demandant : « *Dois-je mettre immédiatement aux voix la motion principale ?* » Si l'assemblée décide à la majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix que la motion soit immédiatement mise aux voix, la motion ou l'amendement est mis aux voix sans autre délibération.  
  
Si la motion de la question préalable n'est pas adoptée à la majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix, les délibérations se poursuivent sur la motion principale ou sur l'amendement qui s'y rattache. La question préalable ne peut être posée par une personne qui a déjà parlé sur la motion ou l'amendement qui s'y rattache.
11. a) Toute motion ou tout amendement à une motion peut faire l'objet d'un amendement pourvu que ce dernier se rapporte expressément au sujet et qu'il n'ait pas pour effet d'annuler tout simplement la motion ou l'amendement. Lorsqu'un sous-amendement a été proposé et appuyé, le président ne peut recevoir d'autres amendements avant que l'on ait disposé du sous-amendement.  
  
b) On met toujours aux voix les propositions par ordre inverse de présentation. C'est-à-dire qu'il faut d'abord disposer du sous-amendement, puis de l'amendement avant de mettre



- la motion principale aux voix. Il faut toujours mettre aux voix la motion principale, que les amendements aient été adoptés ou non, car autrement, la motion principale reste en suspens.
12. Tout sujet de discussion soumis à l'assemblée peut être renvoyé au Conseil de direction, à une commission, à un comité ou à un dirigeant. La motion de renvoi, pourvu qu'elle soit appuyée, ne peut donner lieu qu'à la discussion de l'à-propos ou de l'opportunité du renvoi et non de la question même. La motion de renvoi peut renfermer les instructions données au comité, à la commission ou au dirigeant auquel la motion est renvoyée.
  13. Ces motions sont recevables en tout temps et dans l'ordre de préséance indiqué :
    - a) Ajournement (sujette à débat);
    - b) Suspension de séance (sujette à débat);
    - c) Question de privilège (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
    - d) Appel au règlement (le président doit rendre sa décision immédiatement, avant qu'on poursuive les délibérations);
    - e) Dépôt (n'est pas sujette à débat);
    - f) Demande de la question préalable (le président doit demander à l'assemblée si elle est prête à passer au vote immédiatement);
    - g) Renvoi à un moment déterminé (sujette à débat uniquement quant à l'à-propos ou à l'opportunité). Aucune de ces motions ne pourra être proposée une deuxième fois tant que l'assemblée n'aura pas disposé d'une autre question à l'ordre du jour.
  14. Toute motion peut être reconsidérée à condition que l'auteur de la motion de reconsidération et celui qui l'appuie aient voté avec la majorité, et que l'avis de motion de reconsidération ait été donné au cours de la séance précédente. La motion de reconsidération n'est adoptée que si elle recueille une majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix.
  15.
    - a) Si le résultat d'un vote à main levée, annoncé par le président, donne lieu à une contestation, le président doit, à la demande de tout membre, procéder au vote en priant les votants de se lever.
    - b) Un scrutin secret n'est ordonné que par résolution formelle appuyée par au moins quatre (4) membres.
    - c) Toute demande de scrutin secret devient irrecevable lorsque le président a mis la motion aux voix.
    - d) Lorsque le président a ordonné de procéder à un vote à main levée ou à un scrutin secret, aucun ajournement ni suspension de la séance ne peut avoir lieu tant que les résultats de scrutin n'ont pas été publiés. Le président fait consigner le nombre de voix affirmatives et de voix négatives exprimées.
  16. Une motion de limitation du débat est recevable lorsque le président a formulé la question. Cette motion doit être appuyée et n'est pas sujette à débat. Une motion de limitation du débat peut limiter le nombre d'intervenants ou la durée totale des interventions. La motion n'est adoptée qu'à la majorité des deux tiers ( $\frac{2}{3}$ ) des voix.
  17. Les règles de procédure du Guide de procédure des assemblées délibérantes (UdeM, Secrétariat général, 1991) s'appliquent à toutes les questions que ne prévoient pas les présentes règles ou les Règlements généraux de l'Association.







# Procès-verbal du 16e congrès biennal de l'AGEEFEP

Tenu le 21 novembre 2015, au Pavillon 3200 Jean-Brillant

Étaient présent-e-s :

Ouerdia Abdelli, Karima Abdiche, Marie-Louise Accilien, Kwami Tefe Franklin, Agbenu Yamina Ait Ikene, Asrar Al Shimiri, Aziza Allioua, Martine Anctil, Wadou Bare, Naima Barhaoua, Stéphanie Battey, Saied Bayati, Martin Lotard Bayigwalag, Florence Bazoladio Matondo, Janie-Claude Beaulieu, Kahina Behloul, Souad Belkacem, Nadia Bendaoud Mehedi, Karine Benezet, Éric Bérard-Forget, Sedda Berbar, Myriam Bergeron, Radia Boubekour, Marie-Eve Boulard, Ksenia Burobina, Laura Carfantan, David Charbonneau, Marie Josée Charles, Xuan Thuy Dao, Annie Daoust, Muriel Di Battista, Christiane Diagne, Boubacar Biro Diallo, Niko Michel Djitabe Djoubal, Myriam Domoison, Azadeh Dorraj, Jeanne Myrila Dorvilus, Annie Duchesne, Jessika Edouard, Mirna Eid, Loubna El Idrissi, Mounia El Mansouri, Yvonne Ellis, Bouchra Elorf, Dilipa Emiliyanus Thuram, Guy Epassy, Louis Harry Etienne, Florence Faustin, Henock Feron, Julien Fontaine, Gyll Gagné, Fouzia Ghazouani, Anagninou Maxime Désiré Gnaho, Eduardo Guadalupe, Layachi Guenaoui, Yousra Hachem, Chafia Hachemi, Maha Jabre, Medjine Rhordise Jerome, Andréanne Jourdain, Fatine Kabbaj, Mireille Hugué Kamgang Teguem, Fanta Kamissoko, Patrice Kimou, Caroline Labonté, Marie-France Lafontaine, Estelle Lajoie, Sanae Lakkati, Debora Lamour, Susy Lapointe, Myldred Larathe-Acluche, Marie Ange Laurenceau, Marc-André Laurier Thibault, Ali Lavasan, Mélanie Le Berre, Sylvie-Roxanne Leclair-Lachance, Isabelle Leclerc, Marianela Lopez Ulloa, Sermé Vokoi Julie Lorougnon, Sabrina Lourenco, Guy Maginzi, Robert Martin, Eric Mathieu, Arpine Melikbekyan, Gynette Mercier, Marie-Claude Méthot, Myrienne Millette, Mitra Mirzazadeh, Poonoosami Mootin, Françoise Morin, Gracia Mouboli Bakonga, Ghita Naji, Paulin Narri Lufungula, Shongo Ngongo, Joseph-Bertrand Ngoue, Georges Parfait Ngoula, Patrick Nitu, Nawel-Dounya Oka, Farouk Omar, Touhami Ghali Ouazzani, Fransuze Oxilas, Genci Pervizi, Lucner Plancher, Sylvain Poirier, Alain Polynice, Ève Prévost, Farah Prismsy-Colbert, Nabila Rebouh, Brigitte Robichaud, Tanya Rochon, Parnia Sadighi Gorvan, Fatima Sidibe, Monique Hortense Siliki Bwanga, Kevin Sleno, Denis Sylvain, Asmae Tazi, Christel Thevenon, Ronald Thony, Loredana Toma, Nadir Touati, Hung Thi Tran, Melodie Tran, Julio Cesar, Tulena Salom, Yenny Anani, Tupayachi Zamalloa, Marie Grace Umulisa, Tom Vergados, Nacéra Yebbal, Sarah Bibiche Yenga, Ivy Yu, Fouzia Zakran.

Président :

M. Robert Martin

Présidente d'assemblée :

M<sup>e</sup> Ghislaine Chabot

Secrétaire général :

M. Denis Sylvain

Secrétaire d'assemblée :

M. Claude Garon

Présidente des élections :

M<sup>me</sup> Ghislaine Brunelle



## 1. Ouverture

Au moment de partir à la retraite, M. Robert Martin, le président fondateur de l'AGEEFEP, dont il a assumé la présidence pendant 30 ans, a rappelé les grands moments de l'histoire de l'Association tout en insistant sur le caractère fragile des acquis du mouvement québécois des étudiantes et des étudiants adultes.

Dans la liste des événements importants, il a rappelé l'année 1985, celle où 82,5 % des étudiantes et des étudiants de la FEP ont dit «oui» à la création de l'AGEEFEP, au cours d'un référendum auquel ont participé 80 % des membres.

Deux autres référendums ont été tenus dans les années ultérieures, l'un pour que l'Association s'accrédite en vertu de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants, l'autre pour qu'elle bénéficie pleinement d'un amendement à cette même loi, qui a ajouté une catégorie d'associations étudiantes, l'éducation permanente, aux deux catégories déjà existantes, doit le premier cycle et les études supérieures. C'est en vertu de cette deuxième accréditation, qui a fait de l'AGEEFEP la représentante de l'éducation permanente dans l'ensemble de l'UdeM, que nous sommes aujourd'hui présents dans toutes les instances et tous les comités de l'Université où siègent des étudiants, comme l'Assemblée universitaire et la Commission des études. Cette bataille s'est échelonnée sur une quinzaine d'années et elle s'est terminée à la toute fin des années 90 lorsque nous avons obtenu un siège au Conseil de l'Université, l'instance suprême dans notre établissement.

L'AGEEFEP a pris d'autres initiatives pour assurer sa visibilité et s'enraciner dans la communauté universitaire, dont la création de la revue Cité éducative, qui a été publiée de 1985 à 2007. Les membres de l'Association recevaient la revue chez eux par la poste, mais elle était aussi largement distribuée dans des présentoirs sur le campus, ce qui a sans doute contribué à la notoriété de l'AGEEFEP.

C'est dans la même perspective qu'a été créé le resto-pub La Brunante au début des années 90, un service qui a débuté modestement dans des conditions très restrictives, un service qui a pris de l'ampleur et qui dessert l'ensemble de la communauté universitaire.

Dans le monde étudiant, l'AGEEFEP a innové en créant, dès sa fondation, un Service des plaintes et de l'information, qui était d'autant plus important à l'époque qu'il n'y avait pas encore d'ombudsman à l'Université de Montréal. Le service n'a rien perdu de sa pertinence et il œuvre aujourd'hui en complément et en collaboration avec le Bureau de l'ombudsman. Depuis, de nombreuses associations d'étudiants réguliers se sont dotées d'un service similaire.

L'argent est le nerf de la guerre, comme le dit un cliché, et les recours en justice coûtent cher. C'est pour cela, après avoir consacré plus de 40 000 \$ dans une cause de reconnaissance de crédits de cours impliquant plusieurs dizaines d'étudiants du Certificat en droit de la FEP et l'Université du Québec à Montréal, qu'a été créé le Fonds de défense juridique. Le Fonds peut également être utilisé pour défendre un membre en particulier lorsque la situation le justifie.

Relativement aux études, l'AGEEFEP a porté trois dossiers majeurs et cela, dès sa fondation : la création d'un service de reconnaissance des acquis expérimentiels, l'octroi de baccalauréats avec appellation qui reflètent plus fidèlement la nature des études de plusieurs étudiantes et étudiants de la FEP et la création de diplômes d'études supérieures spécialisées.

Il a fallu beaucoup de temps pour y arriver, mais un service de reconnaissance des acquis est pleinement opérationnel depuis janvier 2014. Ce sont les étudiants de la FEP qui financent ce service ainsi que le service de persévérance aux études créé il y a quelques



années. Consultés dans un référendum électronique, les étudiants de la FEP ont voté dans une proportion de près de 70 % pour que la cotisation aux Services aux étudiants soit haussée de 1,50 \$ par crédit à la condition que l'argent ainsi recueilli, soit 200 000 \$ par année, serve à financer ces deux services.

Au cours de la dernière année, la Commission des études a par ailleurs adopté un cadre réglementaire sur la création de baccalauréats avec appellation qui permettra à la FEP, mais aussi aux autres facultés, de créer ces nouveaux programmes, couronnés par un diplôme plus représentatif de leur formation et plus attrayant dans le marché du travail.

Les démarches se poursuivent pour que la FEP soit autorisée à offrir des programmes d'études supérieures et il y a tout lieu d'espérer un déblocage dans ce dossier.

Bien sûr, il fallait que l'AGEEFEP intervienne en priorité à la Faculté de l'éducation permanente et à l'Université de Montréal. Notre action a cependant débordé du cadre de notre établissement et cela ne doit rien au hasard. En effet, tant sa charte d'incorporation que ses Règlements généraux engagent l'Association à « promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes sur les plans local, régional, national et international ». Comme l'indique le document du congrès, les organismes dont nous sommes membres reflètent cette réalité.

Pourquoi fallait-il déborder du cadre de l'UdeM? Parce que, en 1985, au moment de la création de l'AGEEFEP, il n'existait aucun mouvement d'étudiants adultes dans les universités et cela, en dépit de la présence de dizaines de milliers d'adultes dans les universités québécoises depuis le début des années 70. La même situation prévalait d'ailleurs au cégep ainsi qu'en formation générale des adultes et en formation professionnelle au secondaire.

À juste titre, l'AGEEFEP a martelé pendant plusieurs années que l'éducation des adultes était le parent pauvre de l'éducation, et cela se reflétait dans les politiques publiques et institutionnelles, qui faisaient peu de cas de ce vaste secteur, pourtant déjà en pleine expansion en raison de la sous-scolarisation des Québécoises et des Québécois, de l'obsolescence rapide des connaissances et des impératifs de la formation tout au long de la vie.

C'est dans cette perspective que l'Association, qui a été et demeure le vaisseau amiral du mouvement de l'éducation des adultes au Québec, a suscité la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente, la FAEUQEP, au début des années 70, et du Mouvement québécois des adultes en formation, le MQAF, au début des années 80. L'objectif était et demeure simple : donner une voix aux étudiants adultes dans les débats et les politiques publiques sur l'éducation.

Avant ces événements, nous avons aussi participé très activement à la création de la Fédération étudiante universitaire du Québec, la FEUQ, qui est née dans nos bureaux et qui a été jusqu'à récemment la principale fédération étudiante universitaire. C'est d'ailleurs dans le cadre de notre participation à la FEUQ que nous avons obtenu l'ajout de la catégorie éducation permanente dans la loi sur les associations étudiantes dont j'ai parlé précédemment.

Disposer de ce cadre juridique était essentiel, mais cet acquis demeure imparfait et fragile. Pour toutes sortes de raisons qu'il serait trop long d'expliquer ici, on ne dénombre à ce jour qu'une poignée d'associations de la catégorie éducation permanente dans les universités. Au collégial, il n'en existe aucune. Il y a là une sérieuse limite au développement du mouvement des étudiants adultes.

C'est dans cette même perspective qu'a été créé le Mouvement québécois des adultes en



formation, le MQAF, dont l'originalité consiste à regrouper des adultes de tous les ordres d'enseignement : l'université, le collégial ainsi que la formation générale des adultes et la formation professionnelle du secondaire.

Comme vous le savez, j'en suis à ma dernière journée comme président de l'AGEEFEP. Au moment de prendre ma retraite, je reste convaincu d'une chose : l'Association a été bien inspirée d'en appeler à la solidarité de tous les étudiants et étudiantes adultes du Québec, quel que soit l'ordre d'enseignement, et d'œuvrer à la création d'un mouvement des étudiants adultes. Aujourd'hui comme hier, cela s'est imposé pour une raison principale : à de nombreux égards, les enjeux de l'éducation en général et de l'éducation des adultes en particulier sont nationaux, et il nous faut conserver la possibilité, d'une façon ou d'une autre, d'intervenir à ce niveau, ce que nous ne pourrions faire comme association locale.

## **2. Élection**

### 2.1 Élection d'un-e président-e d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Susy Lapointe, il est résolu à l'unanimité de nommer Me Ghislaine Chabot comme présidente d'assemblée.

### 2.2 Élection d'un-e secrétaire d'assemblée

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Éric Mathieu, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Claude Garon comme secrétaire d'assemblée.

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Sarah Desrochers, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

### 1. Ouverture

Mot du président

### 2. Élection

2.1 Président-e d'assemblée

2.2 Secrétaire d'assemblée

### 3. Adoption de l'ordre du jour

### 4. Adoption des règles de procédure

### 5. Rapport de la présidente élections

### 6. Adoption des procès-verbaux

6.1 15<sup>e</sup> congrès biennal 16 novembre 2013 (page 9)

6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2014 (page 23)

### 7. Rapport sur le suivi de la vie associative

État de la représentativité

Agenda des activités



Suivi des résolutions du 15<sup>e</sup> congrès

8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette
9. Modification de l'article 48 des règlements généraux
  - Ajout d'une clause pour des absences non motivées aux séances du conseil de direction.
  - Ajout adopté lors de la 192<sup>e</sup> séance du conseil de direction tenue le 24 mai 2015
10. Affaires politiques et affaires relatives aux études
11. Rapport du comité des mises en candidature
12. Les affaires financières
  - 12.1 Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015
    - Présentation par un représentant de la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson
  - 12.2 Firme de vérification comptable pour l'exercice 2015-2016 et 2016-2017
  - 12.3 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 de l'AGEEFEP
  - 12.4 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 du café La Brunante
13. Élections au poste de président de l'Ageefep
14. Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep
15. Élections aux postes de vice-présidence
16. Présentation du prix reconnaissance de l'Ageefep
17. Mot du président élu
18. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction
19. Résultats des élections au conseil de direction
20. Clôture

#### **4. Adoption des règles de procédure**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Estelle Lajoie, il est résolu à l'unanimité d'adopter les règles de procédure proposées.

#### **5. Rapport de la présidente des élections**

Mme Ghislaine Brunelle rappelle qu'à la date limite des mises en candidature aux cinq postes du comité exécutif, elle n'avait reçu qu'une candidature aux postes de président et de secrétaire général. Il devait par ailleurs y avoir élection à la vice-présidence puisque quatre personnes avaient soumis leur candidature. À la toute veille du congrès, une des personnes a cependant retiré sa candidature si bien qu'il n'y aura pas d'élection à la vice-présidence.

Mme Brunelle souligne aussi que le Congrès doit élire dix directeurs et directrices et que les personnes ont jusqu'à 13 h 30 pour lui remettre le formulaire de mise en candidature,



signé par deux membres présents au Congrès. Le Conseil de direction siège de quatre à cinq fois par année. S'il y a plus de dix candidatures, il y aura élection et chacun des candidats et des candidates disposera de deux minutes pour faire valoir sa candidature; aucune qualification particulière n'est requise pour être membre du Conseil; il suffit d'être intéressé par les affaires étudiantes, et d'être patient et ouvert à la discussion

## **6. Adoption des procès-verbaux**

### **6.1 15<sup>e</sup> congrès biennal 16 novembre 2013 (page 9)**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mitra Mirzazadeh, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 15<sup>e</sup> congrès biennal.

### **6.2 Assemblée générale du 22 novembre 2014 (page 23)**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Medjine Rhordise Jerome, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 novembre 2014.

## **7. Rapport sur le suivi de la vie associative**

### **7.1 État de la représentativité**

Ce document fait état de toutes les personnes qui ont représenté l'AGEEFEP, au cours des deux dernières années, dans toutes les instances et tous les comités de l'UdeM et de l'extérieur de l'Université où l'AGEEFEP dispose d'un siège.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Estelle Lajoie, il est résolu à l'unanimité de féliciter et de remercier toutes les personnes qui ont représenté l'Association au cours des deux dernières années.

### **7.2 Agenda des activités**

Ce document, qui est soumis à titre d'information, répertorie toutes les réunions auxquelles a participé l'Association au cours des deux dernières années.

### **7.3 Suivi des résolutions du 15<sup>e</sup> congrès**

Ce document, qui est soumis à titre d'information, fait état des suites qui ont été données aux résolutions adoptées par le congrès biennal de novembre 2013 et l'assemblée générale de novembre 2014.

## **8. Allocution du doyen de la Faculté, M. Christian Blanchette**

La réussite des études, telle est la priorité du doyen de la FEP, M. Christian Blanchette. Dans son allocution aux congressistes, il a souligné que la persévérance dans les études est de 85 % chez les étudiantes et les étudiants de la Faculté de l'éducation permanente inscrits dans un deuxième ou un troisième certificat. Les efforts doivent donc porter sur la première année d'études, voire le premier trimestre ou même les deux premières semaines de cours. C'est dans cette perspective que la Faculté entend créer un programme de mentorat et de coach d'apprentissage pour les nouveaux étudiants.

M. Blanchette, qui a été nommé doyen de la FEP en 2011 et qui est au début de son deuxième mandat, a également rappelé les réalisations des dernières années, que l'on peut résumer ainsi : l'évaluation et la transformation des 26 programmes de certificat, le renouvellement des 40 ans cours à distance, la création du Service de reconnaissance



des acquis expérimentiels, l'adoption par la Commission des études d'un cadre réglementaire sur la création de baccalauréats par cumul de certificats avec appellation, la création d'un programme de bourses à la persévérance comportant 20 bourses de 2 000 \$ et le succès du programme Accès FEP, qui s'adresse aux personnes qui n'ont pas les préalables normalement requis pour entreprendre des études universitaires. Ce programme connaît un grand succès, car quelque 267 personnes s'y sont inscrites et leur taux de persévérance est de 75 % ; ce taux grimpe à 95 % lorsqu'elles s'inscrivent ultérieurement dans un programme de certificat.

Enfin, M. Blanchette a témoigné du rôle qu'a joué M. Robert Martin en éducation des adultes. En juin dernier, rappelle-t-il, l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) lui a d'ailleurs décerné un prix de « *personnalité marquante en éducation des adultes* ».

## 9. Modification de l'article 48 des règlements généraux

L'ajout aux Règlements généraux que propose le Conseil de direction a pour but de corriger une lacune de nos Règlements généraux. Dans les règles actuelles, il n'est pas possible de démettre un membre du Conseil qui s'absente de plusieurs réunions consécutives sans justification et sans même en informer le secrétaire général. Cela s'est effectivement produit au cours des deux dernières années. Les Règlements généraux prévoient un conseil d'administration de 15 membres, soit les cinq membres du Comité exécutif ainsi que 10 directeurs et directrices, et l'Association est en droit d'attendre que ces 15 personnes participent effectivement aux délibérations du Conseil.

La proposition soumise au Congrès indique qu'un membre pourrait être démis après trois absences consécutives. Cette disposition fait l'objet d'une discussion centrée sur le fait qu'il serait préférable de l'appliquer après deux absences, et non trois, étant donné que le Conseil se réunit seulement de quatre à cinq fois par année.

Sur proposition de M. David Charbonneau, il est résolu à l'unanimité d'amender la proposition afin de diminuer de trois à deux le nombre de réunions consécutives où un membre du Conseil serait absent sans justification et sans en aviser le secrétaire général, ce qui entraînerait sa démission.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Fatima Sidibe, il est résolu à l'unanimité d'ajouter la clause suivante à l'article 48 des Règlements généraux de l'Association :

Un membre du conseil de direction qui s'absente à deux réunions consécutives du conseil, sans motif valable (empêchement majeur), sera considéré comme ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Dans les trois jours ouvrables suivant le constat de la deuxième absence, le secrétaire général avise le membre visé, par lettre ou par courriel, qu'il n'est plus habilité à siéger au conseil. Il l'informe qu'il peut, dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'envoi de





la correspondance du secrétaire général, faire appel de cette décision dans une lettre adressée aux membres du conseil, via le secrétariat général, expliquant son impossibilité de siéger à ces deux rencontres.

Advenant qu'il y ait appel, il appartiendra au conseil de décider si l'appel est retenu ou rejeté, et sa décision sera finale. Dans l'un ou l'autre cas, le secrétaire général informera le membre visé de la décision par lettre ou par courriel.

Tout siège devenant vacant sera comblé selon la procédure prévue à l'article 54 des présents règlements.

## **10. Affaires politiques et affaires relatives aux études**

### **Pour des études supérieures à la FEP**

L'AGEEFEP avait trois revendications historiques : la reconnaissance des acquis expérimentiels, les baccalauréats par cumul de certificats avec appellation (BACCAP) et la possibilité pour la FEP d'offrir des programmes d'études supérieures.

Le service de reconnaissance des acquis est pleinement opérationnel depuis janvier 2014, il y a tout lieu d'espérer la création prochaine d'un premier BACCAP. Les choses sont cependant moins avancées en ce qui concerne les études supérieures.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. Martin Lotard Bayigwalaq, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP poursuive ses efforts pour que la Faculté de l'éducation permanente ait la possibilité d'offrir des programmes d'études supérieures.

### **Contestation étudiante et votes de grève**

C'est principalement à la suite du « printemps érable » de 2012 que l'Association souhaite préciser les modalités qui s'appliqueraient dans le cas d'une contestation étudiante nationale appelant à la grève, à laquelle participerait la communauté étudiante de l'Université de Montréal. En 2012, l'AGEEFEP avait tenu un référendum électronique sur une proposition de grève de deux semaines; 3 000 membres avaient voté et une courte majorité de 51,4 % s'était prononcée contre la grève. Compte tenu du nombre de membres, entre 6 000 et 7 000, il est impossible de prendre ce genre de décision dans une assemblée générale qui regrouperait au mieux quelques centaines de personnes, ce qui ne serait pas démocratique.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Gynette Mercier, il est résolu à la majorité que, dans tout mouvement de contestation nationale ou touchant l'Université de Montréal qui appelle les étudiantes et les étudiants à la grève, l'AGEEFEP adopte les principes suivants et en fasse un règlement :



1. Qu'une majorité d'associations étudiantes de l'UdeM participe à la grève.
2. Qu'une majorité de 50 % + 1 des membres de l'AGEEFEP se prononce en faveur de la grève à l'occasion d'un référendum électronique tenu selon des modalités qui garantissent :
  - a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
  - b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

Il pourrait par ailleurs survenir une situation problématique grave qui ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, et le Congrès a aussi statué sur cette question.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Françoise Morin, il est résolu à l'unanimité que, dans l'hypothèse où une grève ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, seule s'appliquerait l'obligation de tenir un référendum électronique parmi l'ensemble des membres avec la même règle majoritaire de 50% +1 et selon des modalités qui garantissent :

- a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
- b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

### **Revitaliser les conseils de programme**

C'est à la suite d'une réunion avec des représentants et représentantes étudiants dans les conseils de programme que l'AGEEFEP a constaté des lacunes dans le fonctionnement de ces conseils. L'Association entend discuter avec la direction de la FEP des différents points qui ont été soulevés.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par M. David Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP :

1. Actualise son Guide de représentant étudiant dans les conseils de programme afin d'expliquer à nos représentantes et représentants les éléments essentiels à la compréhension du fonctionnement de ces conseils.
2. Discute avec la direction de la Faculté de l'éducation permanente des moyens d'améliorer le fonctionnement des conseils de programme sur la base des points suivants :
  - a) Procurer aux représentants étudiants une rétroaction aux modifications entérinées au conseil de programme, par exemple en tenant une réunion plus informelle environ deux mois plus tard.
  - b) Assurer une meilleure planification afin de raccourcir le délai entre la nomination des étudiants et la tenue d'une première réunion du Conseil. À cette fin, uniformiser le processus pour la tenue des conseils de programme.
  - c) Faire signer le courriel d'appel de candidatures par l'AGEEFEP et le responsable du programme: la responsabilité d'envoyer le courriel incombe à l'AGEEFEP.
  - d) Rappeler à toutes les personnes concernées qu'il est de la responsabilité de l'AGEEFEP d'informer les étudiants de leur nomination, avec copie conforme au responsable du



programme.

- e) Solliciter la collaboration de la FEP dans la préparation d'un questionnaire type qui serait envoyé à tous les étudiants d'un programme lorsqu'une réunion d'un conseil de programme est prévue. Ce questionnaire inviterait les étudiants à faire part de leurs commentaires et suggestions, et l'information serait transmise aux représentants étudiants avant la réunion.
- f) S'assurer du respect de la disposition du Règlement sur les conseils de programme prévoyant que chaque responsable de programme transmette à l'AGEEFEP la convocation à une rencontre, l'ordre du jour ainsi que les documents afférents et, ultérieurement, le procès-verbal de la réunion.

### **L'aide financière aux études**

L'AGEEFEP et la FAEUQEP ont revendiqué pendant plusieurs années qu'une étude soit effectuée sur la condition socio-économique des étudiants et des étudiantes à temps partiel. Cette étude a été réalisée, selon une information récente, et elle est sur le bureau du ministre de l'Éducation, qui tarde cependant à la rendre publique.

L'Association et la Fédération ont bon espoir que cette étude confirme le bien-fondé de la revendication, également vieille de plusieurs années, d'améliorer le volet de l'aide financière pour les étudiants à temps partiel. Présentement, cette aide, à laquelle sont admissibles les personnes à très faible revenu inscrit à un minimum de six crédits, consiste en des prêts, sans bourses, couvrant les droits de scolarité, le matériel scolaire et les frais de garde. L'amélioration revendiquée, qui a fait l'objet de résolutions dans les précédents congrès, consisterait à octroyer ces étudiants une bourse proportionnelle à ce qui est accordé aux étudiants à plein temps.

Cela dit, l'AGEEFEP compte de plus en plus de membres, environ 30 %, qui étudient à plein temps. Les règles et barèmes des prêts et bourses sont loin d'être satisfaisants.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mélanie Le Berre, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP profite de toutes les occasions qui lui seront offertes pour revendiquer les améliorations suivantes du régime des prêts et bourses :

1. Le relèvement des barèmes de l'aide financière afin qu'ils aient pour base le seuil du faible revenu avec indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation.
2. L'élimination, dans le calcul de l'aide consentie à une personne qui retourne aux études, du revenu qu'elle a gagné dans l'année antérieure.
3. L'exclusion du calcul de l'aide de la pension alimentaire, des allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que de la contribution du conjoint.

### **Le Fonds d'amélioration de la vie étudiante (FAVE)**

Le FAVE est constitué des contributions volontaires de 35 \$ par trimestre que versent les étudiantes et les étudiants de la FEP. Le Fonds est administré par un comité de gestion de quatre personnes : deux de l'AGEEFEP, une de la FEP et de l'Université. Depuis la création du FAVE, en 2009, nous avons été en mesure de redistribuer 100 000 \$ par année.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Gynette Mercier, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, la répartition suivante des fonds disponibles: 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide



financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

### **Nos affiliations**

L'AGEEFEP a été le principal catalyseur de la création de la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), au début des années 90, et du Mouvement québécois des adultes en formation (MQAF), en 2005. Dans les deux cas, l'objectif est d'augmenter le poids des étudiants et des étudiantes adultes auprès des pouvoirs publics et de défendre l'accès à l'éducation pour tous les adultes dans des conditions qui respectent leurs obligations familiales et professionnelles.

De plus, l'Association participe au réseau national et international des organismes engagés en éducation des adultes. Les réflexions de ces organismes spécialisés contribuent à nourrir notre réflexion sur les enjeux de l'éducation des adultes.

C'est là le sens des propositions de renouvellement des affiliations de l'Association.

### **FAEUQEP**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Andréanne Jourdain, il est résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de l'AGEEFEP à la FAEUQEP pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

### **MQAF**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Sabrina Lourenco, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP maintienne son appui au Mouvement québécois des adultes en formation au cours des années 2015-2016 et 2016-2017.

### **ACDEAULF**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mélanie Le Berre, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF) pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

### **ICÉA**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Myriam Domoison, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion à l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

### **CIÉA**

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Xuan Thuy Dao, il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP renouvelle son adhésion au Conseil international de l'éducation des adultes pour les années 2015-2016 et 2016-2017.

## **11. Rapport du comité des mises en candidature**

Mme Ghislaine Brunelle rappelle aux congressistes qu'ils ont jusqu'à 13 h 30 pour déposer leur candidature au Conseil de direction.



## 12. Les affaires financières

### 12.1 Rapport des vérificateurs comptables pour les exercices financiers 2013-2014 et 2014-2015

Présentation par un représentant de la firme **Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson**

Le rapport de M. Hugues Brisson contient une réserve, soit qu'il n'a pas été en mesure d'obtenir la confirmation du montant des cotisations que l'Université doit remettre à l'Association, tout comme il lui a été impossible de vérifier ce qui doit être versé à l'AGEEFEP relativement au régime d'assurance santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (ASEQ). À son sens, une provision pour mauvaises créances de 100 000 \$ aurait dû être inscrite aux États financiers.

Indépendamment de ces facteurs, la santé financière de l'Association est excellente, ce dont témoigne son actif, qui totalisait 814 518 \$ à la fin du dernier exercice financier.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mireille Huguet Kamgang Teguem, il est résolu à l'unanimité de recevoir le Rapport des vérificateurs comptables pour les années 2013-2014 et 2014-2015, tels que préparés par la firme Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson.

### 12.2 Firme de vérification comptable pour 2015-2016 et 2016-2017

M. Denis Sylvain explique que la firme de vérification comptable Lefebvre, Gendron, Beaulieu, Brisson demande une hausse de ses honoraires de 63 % pour effectuer le travail au cours des deux prochaines années. En conséquence, l'Association a demandé des soumissions à trois autres firmes, toutes en mesure d'effectuer le travail, qui nous ont fait des propositions à un coût qui se situe dans le même ordre de grandeur qu'au cours des deux dernières années.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée Mme Caroline Labonté, il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin & associés pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

### 12.3 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 de l'AGEEFEP

Les prévisions budgétaires soumises au Congrès, indique M. Denis Sylvain, sont prudentes, en particulier au chapitre des revenus, 639 892 \$ en 2015-2016 et 636 142 \$ en 2016-2017, alors qu'ils se sont chiffrés à 650 906 \$ en 2014-2015.

Pour l'année 2015-2016, on prévoit que les dépenses seront de 694 745 \$ et que l'exercice financier se terminera avec un déficit de 54 853 \$. À la fin de l'année 2014-2015, l'Association disposait d'une marge de manœuvre financière de 185 960 \$, qui servira à éponger le déficit; la marge de manœuvre financière demeurera importante, soit 131 107 \$.

Pour l'année 2016-2017, les dépenses seront ramenées à 597 979 \$ et on prévoit un



surplus budgétaire de 38 163 \$, ce qui augmentera la marge de manœuvre financière à 169 269 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée Mme Florence Faustin, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de l'AGEEFEP pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

#### **12.4 Prévisions budgétaires pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017 du café La Brunante**

L'année financière 2014-2015, note M. Denis Sylvain, a été difficile pour La Brunante avec des ventes de 135 505 \$, en recul d'environ 40 000 \$ comparativement à l'année précédente, ce qui a entraîné un déficit de 16 992 \$.

Les prévisions budgétaires tablent sur des revenus de 155 000 \$ pour chacune des années 2015-2016 et 2016-2017. Le déficit pour ces deux années serait respectivement de 9 267 \$ et 6 989 \$.

Sur proposition du Conseil de direction, appuyée par Mme Mireille Huguet Kamgang Teguem, il est résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires de La Brunante pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

### **13. Élections au poste de président de l'Ageefep**

M. Denis Sylvain ayant été la seule personne à poser sa candidature au poste de président, il est déclaré élu.

### **14. Élections au poste de secrétaire général de l'Ageefep**

M. Michel Gervais ayant été la seule personne à poser sa candidature au poste de secrétaire général, il est déclaré élu.

### **15. Élections aux postes de vice-présidences**

Mme Muriel Di Battista, Mme Fatine Kabbaj et M. Marc-André Laurier-Thibault ayant été les seules personnes à présenter leur candidature aux trois postes de vice-présidence, ils sont déclarés élus.

### **16. Présentation du prix reconnaissance de l'Ageefep**

Chaque congrès biennal de l'AGEEFEP remet un Prix reconnaissance à une personne qui s'est particulièrement signalée par son engagement en faveur de l'éducation permanente.

Le 16<sup>e</sup> Congrès biennal, qui marquait le 30<sup>e</sup> anniversaire de la création de l'AGEEFEP, a cependant fait une exception en remettant un Prix reconnaissance aux membres du premier comité exécutif de l'Association, soit M. Mario Goudreault, M. Guy Ladouceur, Mme Chantal Laplante, M. Denis Sylvain et M. Jean-Pierre Vézina. Dans la présentation des prix, on n'a pas manqué de souligner le rôle crucial de ces personnes qui, de façon



tout à fait bénévole, ont effectué notamment deux tournées des classes pour persuader les étudiantes et les étudiants de la FEP de la pertinence de créer une association étudiante et multiplier les rencontres pour doter la future association d'une base solide.

Une autre personne, et non la moindre, faisait partie de ce premier comité exécutif, M. Robert Martin, le président fondateur, qui a présidé aux destinées de l'AGEEFEP pendant 30 ans. Dans son cas, c'est un Prix hommage qui lui a été remis, en reconnaissance du rôle crucial qu'il a joué dans la création et le développement de l'Association et du mouvement des étudiants adultes du Québec.

## 17. Mot du président élu

Au moment où il entreprend son premier mandat comme président de l'Association, M. Denis Sylvain a indiqué quelles seraient ses priorités d'action.

En premier lieu, il estime que l'Association doit améliorer ses communications avec les membres, notamment en utilisant davantage les réseaux sociaux. C'est l'un des dossiers auquel s'attaquera le nouveau conseil d'administration.

Il a aussi une préoccupation particulière pour le baccalauréat par cumul de certificats avec appellation. M. Sylvain rappelle à cet égard que l'Association a fait preuve d'une grande patience, mais il est temps que la Sous-commission du premier cycle et la Commission des études adoptent un premier BACCAP. Si ce n'est pas fait en mars 2016, dit-il, l'Association devra mettre en branle des moyens de pression plus visibles, et les membres seront interpellés pour participer à cette opération dont il appartiendra au Conseil de direction de déterminer la nature.

Les Règlements généraux de l'Association doivent par ailleurs être revus, notamment pour allonger la période pendant laquelle les membres peuvent déposer leur candidature au Comité exécutif, dans les semaines précédant le congrès biennal. De plus, dans les règles actuelles, un bulletin de candidature au Comité exécutif doit être appuyé par la signature de cinq membres en règle. Cela pose une difficulté particulière pour les quelque 1 200 étudiantes et étudiants de la FEP qui suivent des cours à distance, et les nouvelles règles devront en tenir compte.

Toujours au regard des cours à distance, mais à un tout autre point de vue, M. Sylvain rappelle que plusieurs personnes ont signalé des bogues qui les empêchent d'avoir accès à des documents audio et vidéo. Plusieurs déplorent aussi le trop long temps requis pour obtenir des réponses des personnes ressources affectées à cette tâche.

Le Congrès ayant adopté un train de mesures pour revitaliser les conseils de programme, le nouveau président entend en discuter bientôt avec la direction de la Faculté, mais l'AGEEFEP doit aussi se doter d'une infrastructure permettant de suivre plus assidûment le fonctionnement de chacun des conseils et soutenir davantage nos représentantes et représentants dans leur tâche.

La qualité des études et des services offerts par l'Université, par la Faculté et par l'AGEEFEP est-elle satisfaisante ? Comment pourrait-elle être améliorée ? Seuls nos membres, considère M. Sylvain, peuvent répondre à ces questions. C'est pourquoi, au plus tard à l'automne 2016, l'Association organisera un colloque d'une journée auquel seront invités tous les membres, qui discuteront de ces questions en ateliers.

Enfin, M. Sylvain a noté à la blague qu'il n'entend pas assumer la présidence de l'AGEEFEP pendant 30 ans. Cette question le préoccupe et il entend s'y attaquer, car il est primordial d'assurer la relève politique et administrative, et donc de transmettre la connaissance à



ceux et celles qui, assurément, devront prendre les rênes de l'Association d'ici quelques années.

### **18. Rapport du comité des mises en candidature pour le conseil de direction**

Mme Ghislaine Brunelle annonce qu'il y aura des élections au Conseil de direction puisque 20 personnes ont déposé leur candidature aux dix postes disponibles. Chacune des personnes disposera de deux minutes pour faire valoir sa candidature, après quoi les congressistes effectueront leur choix dans un bulletin de vote.

### **19. Résultats des élections au conseil de direction**

Mme Ghislaine Brunelle annonce le résultat des élections. Sont élus : M. Martin Lotard Bayigwalaq, Mme Myriam Bergeron, Mme Marie-Josée Charles, M. Guy Épassy, M. Gyll Gagné, Mme Estelle Lajoie, Mme Susy Lapointe, M. Robert Martin, M. Poonoosami Mootin et M. Shongo Ngongo.

### **20. Clôture**

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.

Le président,

Le secrétaire général,

-----

-----

Denis Sylvain

Michel Gervais

Procès-verbal adopté le \_\_\_\_\_





## État de la représentativité 2015-2016

---

### Instances universitaires

\* Conseil d'administration de l'UdeM - Robert Martin

\* Comité de planification de l'UdeM

Comité d'étude du projet de transformation institutionnelle - Denis Sylvain

\* Commission des études de premier cycle (COMET) - Denis Sylvain

\* Sous-commission des études de premier cycle - Muriel Di Battista

Conseil des études de premier cycle - Denis Sylvain

Comité institutionnel de l'évaluation de l'enseignement - Denis Sylvain

\* Comité de discipline pour les étudiants - Martin Lotard Bayigwalag

Comité du développement durable - Fatine Kabbaj

Comité consultatif sur la qualité de l'enseigne-ment - Fatine Kabbaj

Comité institutionnel de l'évaluation des programmes - Denis Sylvain

Comité de révision du règl. pédagogique sur le plagiat - Denis Sylvain

Groupe de réflexion sur la qualité de l'environnement académique - fatine Kabbaj

\* Assemblée universitaire - Denis Sylvain

\* Comité concernant une politique d'information à l'Université - Fatine Kabbaj

Comité prévu par la politique sur les droits des étudiants et des étudiantes - Robert Martin

Table d'échange sur la vie étudiante - Denis Sylvain



Comité consultatif sur les mesures financières relatives aux étudiants\* - Robert Martin

Comité de l'offre de formation en région métropolitaine - Robert Martin

Comité permanent de la politique linguistique - Denis Sylvain

Comité consultatif sur l'environnement - VACANT

Comité sur conciliation études familles - Fatine Kabbaj

Comité de suivi de la politique cadre sur l'intégration des étudiants handicapés  
- Marc-André Laurier Thibault

Comité permanent sur le statut de la femme - Myriam Bergeron

Comité de prévention du harcèlement - Michel Gervais

Comité consultatif sur les bibliothèques - Shongo Ngongo

Comité de la rentrée - Denis Sylvain

\* Comité consultatif sur les achats et les placements responsables - VACANT

Groupe de travail sur la santé mentale - Denis Sylvain

Groupe de travail sur l'utilisation des médias sociaux - Fatine Kabbaj

Groupe de travail sur les médias sociaux - Fatine Kabbaj

### **Instances universitaires**

Conseil de la Faculté

- Denis Sylvain
- Muriel Di Battista
- Fatine Kabbaj



État de la représentativité

Comité conjoint FEP-AGEEFEP - Denis Sylvain  
- Muriel Di Battista  
- Fatine Kabbaj

Comité du fonds d'amélioration à la vie étudiante (FAVE / FEP) - Michel Gervais

Comité de suivi de l'évaluation de l'enseignement de la FEP- Michel Gervais

Conseil académique d'évaluation des programmes de la FEP- Michel Gervais

**Services aux étudiants**

\* Comité de gestion des SAÉ - Michel Gervais  
- Fatine Kabbaj

Comité des finances SAÉ - Michel Gervais

Comité d'évaluation SAÉ - Michel Gervais

\* Conseil d'administration du CEPSUM - Michel Gervais

Comité des finances CEPSUM - Michel Gervais

Comité des programmes CEPSUM - Michel Gervais

Conseil d'administration de CISM - Guy Epassy

Comité de suivi de l'amélioration de la vie étudiante UdeM (FAVE /UdeM)  
- Denis Sylvain

Comité STIC (Cano) - Denis Sylvain

**Instances AGEEFEP**

Comité d'étude des contrats d'embauche - Muriel Di Battista

Comité d'éthique et de déontologie - Michel Gervais  
- Poonoosami Mootin  
- Shongo Ngongo



### **Instances externes**

Conseil d'administration de l'ICÉA - Robert Martin

Conseil d'administration de l'ACDEAULF - Denis Sylvain

Comité national de la campagne «Sans oui c'est non»- Fatine Kabbaj

Conseil d'administration de la FAEUQEP - Michel Gervais  
- Denis Sylvain  
- Robert Martin

Comité exécutif de la FAEUQEP - Michel Gervais  
- Denis Sylvain

Conseil d'administration de l'ACDEAULF - Michel Gervais

Comité exécutif de l'ACDEAULF - Denis Sylvain

Comité consultatif sur l'accréditation des associations étudiantes (Loi 32)  
- Denis Sylvain

Comité consultatif sur l'aide financière aux étudiants à temps partiel  
- Denis Sylvain

Table des partenaires universitaires - Michel Gervais

Comité de la campagne «Sans oui c'est non» - Fatine Kabbaj





Ageefep / Agenda des activités

## SEPTEMBRE 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1	2 Robert et Claude Rencontre avec Doyen	3  Kiosques d'accueil	4	5
6	7 Férié / Congé	8  Kiosques d'accueil	9 Robert et Claude Rencontre avec Ombudsman  Kiosques d'accueil	10	11 Denis et Fatine ACDEAULF	12
13	14 Denis et Fatine Ass Universitaire  Kiosques d'accueil	15 Denis et Robert FAECUM  C.A. ICÉA	16	17	18	19
20	21	22	23 Robert CONFEP	24	25 Robert REPC	26
27 C.A. MQAF	28 Robert Conseil UdeM	29 Robert / C.A. ICÉA	30 Denis Comité de la rentrée		Denis et Fatine Ass générale ACDEAULF	



Ageefep / Agenda des activités

## OCTOBRE 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2 Denis et Fatine / Ass Générale ACDEAULF	3
4	5 Normand / Comité des programmes CEPSUM Denis et Fatine / Ass. universitaire	6	7 Normand / C.A. du CEPSUM	8 Denis- L. Béliveau et A. Chabot Assemblée générale ICÉA	9 Denis Fatine CA ACDEAULF	10 CODI
11	12	13 Robert et Denis / Renc Quartier Libre Ageefep EXE	14	15 Robert et Denis renc. Faecum	16	17
18	19 Conseil de l'Universit	20	21 Denis et Fatine / Renc CA- SUM	22	23	24 CODI
25	26	27 Robert et Denis / Renc. avec le doyen C.A. FAELQEP	28	29	30	31





Ageefep / Agenda des activités

## NOVEMBRE 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2 Renc FAVE Ageefep-fep	3 Comité du budget CoSAÉ	4 Denis-Fatine/ CASUM	5	6 Denis - FAECUM Robert / Comité STIC	7
8	9 Ass. universitaire	10	11	12 Denis et Fatine renc. Faecum	13 Denis Fatine CA acdeaulf	14
15	16 États généraux FNEEQ Robert / Conseil de l'Université	17 Denis- CASUM Denis / COMET	18	19	20 CODI	21 Ageefep / Congrès
22	23	24 Denis et Fatine - CASUM Denis et Robert - AETELUO	25	26	27	28
29	30 Denis - ACDEAULF Denis - Distribu- tion de tract					



Ageefep / Agenda des activités

## DÉCEMBRE 2015

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 Robert / C.A. ICÉA Normand / C.A. CEPsum	2 Robert et Fatine / Renc MQAF	3	4 Denis / Renc CASUM Denis- Comité éva- luation	5
6	7 Denis et Fatine / Ass. univer- sitaire	8 Denis et Robert / Renc C.A. Faeufep	9 Denis- Négo SAE	10	11	12
13	14 Denis / États généraux	15 Denis / COMET	16	17 Denis et Michel - renc. avec doyen	18 Denis- Comité de discipline UdeM	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		





## Ageefep / Agenda des activités

**JANVIER 2016**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5 Kiosques d'accueil	6 Kiosques d'accueil	7 Kiosques d'accueil	8	9
10	11 Kiosques d'accueil	12	13	14 Denis - renc. FAECUM Denis—TPU	15 Denis, Fatine / C.A. ACDEAULF	16
17	18 Denis TPU Denis et Fatine / Ass. univer- sitaire	19 Denis - Négo SAE	20	21	22	23
24	25 Denis et Michel TPU	26 Denis / Négo SAE Robert / C.A. ICÉA	27 Denis / CASUM	28	29 Denis / Groupe de travail Santé Mentale	30 Ageefep / EXE



## Ageefep / Agenda des activités

**FÉVRIER 2016**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
	1 Denis Michel TPU Denis / CASUM	2	3 Denis Michel ASEQ	4 Denis / J. études ACDEAULF Denis / Comité FAVE UdeM Denis / Comité STIC	5	6
7	8 Denis renc. Doyen	9 Denis JE acdeaulf Denis Michel TPU Denis / C.A. AETELUQ	10 Fatine / Conférence sem. interculturelle	11 Denis - Négo SAE	12 Denis Fatine CA ACDEAULF Denis Muriel collation grades sup.	13
14	15 Manif UdeM CA- SUM	16 Denis et Michel / Manif Ass. Natio- nale	17 Denis CASUM C.A. FAEUQEP	18 Denis et Michel TPU pour FSM	19	20
21 CODI	22 Robert / Conseil de l'Universi- té	23 Denis - Négo SAE Denis - COMET Robert—Conseil UdeM	24 Denis JE acdeaulf	25 Robert, Denis et Fatine / renc. ICÉA	26	27 Ageefep—EXE
28	29 Denis—CASUM	Denis Négo SAE	Denis renc. C. Reid	Denis Négo SAE		





## Ageefep / Agenda des activités

**MARS**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
		1 Denis Négo SAÉ	2	3	4 Denis Négo SAE	5
6	7 Michel CoSAÉ Renc FAEUQEP & AÉTELUQ	8 Muriel Sous commission	9 Denis Négo SAÉ	10	11 Denis C.A. ACDEAULF Denis Conseil des études	12
13	14 Denis Négo SAÉ Denis C.A. SOFEDUC	15 Colloque CSQ	16 Colloque CSQ	17 Denis—Évaluation de l'enseignement Denis renc. FAECUM Robert et Fatine remise bourse FAE	18 Denis Journée ACDEAULF Denis Gr trav santé mentale Renc FAECUM	19 Dînée Émile Olivier
20 Ageefep—EXE	21 Renc FAECUM	22 Denis Négo SAÉ Denis Michel TPU	23	24 Denis Négo SAÉ Michel CoSAÉ	25	26
27	28	29 Robert Conseil UdeM	30 Denis Comité FAVE UdeM	31 Journée ACDEAULF		



## Ageefep / Agenda des activités

**AVRIL 2016**

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1 Denis / Renc pour étudiants accompagnateurs	2
3	4 C.A. et AGA FAEUQEP	5 Denis Négo SAÉ	6 Denis Comité évaluation Denis renc. Johanne	7 Denis Négo SAÉ	8 Denis Fatine C.A. ACDEAULF Ass généré ACDEAULF	9
10	11 Renc AÉTELUQ-FAEUQEP	12	13	14 Michel CoSAÉ Denis Grit travail santé mentale	15	16
17	18 Denis Fatine Ass universitaire	19 Denis Comet	20 Denis renc. ASEQ Michel Comité fginance CEP-SUM	21	22	23
24	25 Robert- Conseil UdeM	26 Muriel Sous-Commission	27 Robert renc. FAE Michel C.A. CEP-SUM	28	29	30







Ageefep / Agenda des activités

## MAI 2016

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2 Fatine—renc. RGPAQ	3 Denis comité engagement étudiant	4	5 Denis Colloque réussite étudiante	6	7
8 CODI	9 Denis comité CIEE Denis C.A. SOFEDUC	10 Michel comité Sans oui	11	12	13 Denis & Fatine C.A. ACDEAULF	14
15 Robert C.A. MQAF	16 Denis Fatine ass universitaire	17 Denis COMET Robert C.A. ICÉA	18 Denis CONFEP	19	20 Denis Comité santé mentale	21
22	23	24	25	26 Ageefep EXE	27	28
29	30 Robert Conseil UdeM	31 Muriel Sous commission Michel FNEEQ				



Ageefep / Agenda des activités

## JUIN 2016

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5 CODI	6 Robert Fatine Renc. FAE Denis Michel Comité conjoint Fep-Ageefep	7	8 Journées d'étude ACDEAULF	9 Journées d'étude ACDEAULF	10 Journées d'étude ACDEAULF	11
12 Ageefep EXE	13 Denis comité santé mentale Denis comité transformation UdeM	14	15 Denis Michel TPU Denis comité persévérance Collation des grades	16 Denis renc. FAECUM	17 Denis Fatine C.A. ACDEAULF	18
19	20 Robert Conseil UdeM	21	22	23	24	25
26	27 Michel CoSAÉ	28	29 Ageefep EXE	30		





Ageefep / Agenda des activités

## JUILLET 2016

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30





## Suivi des résolutions du 16e congrès biennal

### **RÉSOLUTIONS**

1 Il est résolu à l'unanimité d'ajouter la clause suivante à l'article 48 des Règlements généraux de l'Association :

Un membre du conseil de direction qui s'absente à deux réunions consécutives du conseil, sans motif valable (empêchement majeur), sera considéré comme ayant démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Dans les trois jours ouvrables suivant le constat de la deuxième absence, le secrétaire général avise le membre visé, par lettre ou par courriel, qu'il n'est plus habilité à siéger au conseil. Il l'informe qu'il peut, dans les 10 jours ouvrables suivant la date d'envoi de la correspondance du secrétaire général, faire appel de cette décision dans une lettre adressée aux membres du conseil, via le secrétariat général, expliquant son impossibilité de siéger à ces deux rencontres.

En cas d'appel, il appartiendra au conseil de décider si l'appel est retenu ou rejeté, et sa décision sera finale. Dans l'un ou l'autre cas, le secrétaire général informera le membre visé de la décision par lettre ou par courriel.

Le siège devenant vacant sera comblé selon la procédure prévue à l'article 54 des présents règlements.

### **RÉSOLUTIONS**

2 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP poursuive ses efforts pour que la Faculté de l'éducation permanente ait la possibilité d'offrir des programmes d'études supérieures.

### **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Ces nouvelles dispositions ont effectivement été intégrées aux Règlements généraux de l'Association.

### **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Le mémoire que l'Association a présenté dans le cadre du projet de transformation institutionnelle reprend avec insistance cette revendication. Ce sera aussi le cas dans les phases ultérieures de ce processus.



## **RÉSOLUTIONS**

3

Il est résolu à la majorité que, dans tout mouvement de contestation nationale ou touchant l'Université de Montréal qui appelle les étudiantes et les étudiants à la grève, l'AGEEFEP adopte les principes suivants et en fasse un règlement :

1. Qu'une majorité d'associations étudiantes de l'UdeM participe à la grève.
2. Qu'une majorité de 50 % + 1 des membres de l'AGEEFEP se prononce en faveur de la grève à l'occasion d'un référendum électronique tenu selon des modalités qui garantissent :
  - a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
  - b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

## **RÉSOLUTIONS**

4

Il est résolu à l'unanimité que, dans l'hypothèse où une grève ne concernerait que la Faculté de l'éducation permanente, seule s'appliquerait l'obligation de tenir un référendum électronique parmi l'ensemble des membres avec la même règle majoritaire de 50% +1 et selon des modalités qui garantissent :

- a) que seuls les membres de l'Association auront la possibilité de voter et qu'ils ne pourront le faire qu'une seule fois.
- b) que le vote référendaire s'effectue en toute indépendance des officiers politiques de l'Association.

## **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Cela fait maintenant partie des règlements de l'AGEEFEP.

## **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Cela fait maintenant partie des règlements de l'AGEEFEP.



## **RÉSOLUTIONS**

5

Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP :

1. Actualise son Guide de représentant étudiant dans les conseils de programme afin d'expliquer à nos représentantes et représentants les éléments essentiels à la compréhension du fonctionnement de ces conseils.
2. Discute avec la direction de la Faculté de l'éducation permanente des moyens d'améliorer le fonctionnement des conseils de programme sur la base des points suivants :
  - a) Procurer aux représentants étudiants une rétroaction aux modifications entérinées au conseil de programme, par exemple en tenant une réunion plus informelle environ deux mois plus tard.
  - b) Assurer une meilleure planification afin de raccourcir le délai entre la nomination des étudiants et la tenue d'une première réunion du Conseil. À cette fin, uniformiser le processus pour la tenue des conseils de programme.
  - c) Faire signer le courriel d'appel de candidatures par l'AGEEFEP et le responsable du programme; la responsabilité d'envoyer le courriel incombe à l'AGEEFEP.
  - d) Rappeler à toutes les personnes concernées qu'il est de la responsabilité de l'AGEEFEP d'informer les étudiants de leur nomination, avec copie conforme au responsable du programme.
  - e) Solliciter la collaboration de la FEP dans la préparation d'un questionnaire type qui serait envoyé à tous les étudiants d'un programme lorsqu'une réunion d'un conseil de programme est prévue. Ce questionnaire inviterait les étudiants à faire part de leurs commentaires et suggestions, et l'information serait transmise aux représentants étudiants avant la réunion.
  - f) S'assurer du respect de la disposition du Règlement sur les conseils de programme prévoyant que chaque responsable de programme transmette à l'AGEEFEP la convocation à une rencontre, l'ordre du jour ainsi que les documents afférents et, ultérieurement, le procès-verbal de la réunion.

## **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Tel qu'expliqué dans le document des affaires politiques, le projet de transformation institutionnelle a pris beaucoup de place au cours de la dernière année.

Le danger qui semblait peser sur l'avenir de la FEP étant maintenant écarté, nous pourrions revenir à d'autres priorités, dont la revitalisation des conseils de programme.



## **RÉSOLUTIONS**

6 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP profite de toutes les occasions qui lui seront offertes pour revendiquer les améliorations suivantes du régime des prêts et bourses :

1. Le relèvement des barèmes de l'aide financière afin qu'ils aient pour base le seuil du faible revenu avec indexation annuelle selon l'Indice des prix à la consommation.
2. L'élimination, dans le calcul de l'aide consentie à une personne qui retourne aux études, du revenu qu'elle a gagné dans l'année antérieure.
3. L'exclusion du calcul de l'aide de la pension alimentaire, des allocations familiales fédérales et provinciales ainsi que de la contribution du conjoint.

## **RÉSOLUTIONS**

7 Il est résolu à l'unanimité que l'AGEEFEP demande au comité de gestion du FAVE AGEEFEP-FEP-Université de reconduire, pour l'année 2015-2016 et 2016-2017, la répartition suivante des fonds disponibles : 75 % pour des bourses d'accessibilité aux études, 15 % pour l'aide financière aux stages, congrès et colloques et 10 % pour les espaces consacrés à la vie étudiante.

## **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

C'est par notre Fédération, la FAEUQEP, que nous pouvons porter cette revendication.

Au cours de la dernière année, le Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (CCAFÉ) a produit un avis au ministre de l'Éducation intitulé L'accessibilité financière aux projets d'études et de formation, qui est nettement centré sur les besoins financiers des étudiants adultes.

Tel que l'avait demandé la FAEUQEP il y a plusieurs années, le ministère de l'Enseignement supérieur a par ailleurs publié les résultats d'un sondage sur les étudiants universitaires à temps partiel.

Dans les prochains mois, la Fédération produira un mémoire à partir de ces deux documents et elle proposera des mesures concrètes pour améliorer la condition financière dans laquelle les adultes effectuent leurs études. Ce mémoire reprendra évidemment notre revendication sur l'addition de bourses pour les bénéficiaires du Programmes d'aide financière pour les études à temps partiel.

## **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

C'est effectivement cette répartition qui s'est appliquée au cours de la dernière année et qui s'appliquera également en 2016-2017.



## **RÉSOLUTIONS**

8 Il est résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme de vérification comptable Gosselin & associés pour les exercices financiers 2015-2016 et 2016-2017.

## **SUIVI DES RÉSOLUTIONS**

Le rapport de vérification comptable présenté à l'assemblée générale de 2016 a été produit par cette firme.







## **Affaires politiques et affaires relatives aux études**

---





## 1 - La transformation institutionnelle

Le projet de transformation institutionnelle de l'Université de Montréal a constitué l'événement le plus marquant de la dernière année.

C'est avec circonspection que l'AGEEFEP a accueilli ce projet orchestré par la direction de l'Université. Et pour cause, car même si la FEP existe depuis 1975 et qu'elle a toujours été fort populaire, les secteurs les plus traditionnels de l'Université continuent d'entretenir des doutes sur sa valeur, la qualité de la formation qu'on y offre, voire même sa raison d'être. Tous les sept ou huit ans, leurs velléités d'abolir la FEP refont surface sous une forme ou sous une autre, sans succès jusqu'à maintenant.

Cette question est revenue en filigrane de la présente consultation. « *Tout est sur la table* », a d'ailleurs indiqué dès le départ le vice-recteur responsable de la consultation lorsque nous lui avons demandé s'il fallait donner foi à la rumeur voulant que la Faculté de l'éducation permanente et la Faculté des études supérieures puissent éventuellement être abolies.

La rumeur est devenue plus crédible quelques semaines plus tard avec la publication de la première version du document de consultation : la Faculté de l'éducation permanente et ses étudiants ainsi que ses enseignants était absents du diagramme de la configuration facultaire comme si elle n'existait déjà plus. Dans les jours suivants, on nous a assuré que cette omission découlait d'un oubli, d'une erreur, et que le document serait corrigé, ce qui a effectivement été le cas.

### Participation à la consultation

Malgré des doutes sur la transparence de l'opération, l'Association participée de bonne foi aux forums de consultation de la communauté universitaire. À ce propos, nous avons transmis sept courriels à tous les membres pour les inviter à témoigner de leur expérience à la FEP au cours des forums de discussion animés par l'Institut du Nouveau Monde. De la part de nos membres, mais aussi de nombreuses autres personnes extérieures à la FEP, nous y avons entendu de nombreux témoignages très favorables à notre Faculté.

Dans la présentation des faits saillants de la consultation qu'il a faite à l'Assemblée universitaire, le directeur général de l'Institut du Nouveau Monde a d'ailleurs mentionné l'excellente participation des étudiantes et des étudiants de la FEP, ce qu'il a attribué à une forte mobilisation.

### Un mémoire substantiel

Tel que prévu dans le processus de consultation, nous avons également produit un mémoire substantiel, dont le titre – La Faculté de l'éducation permanente : Une valeur ajoutée pour l'Université de Montréal et pour la société québécoise – indique clairement l'orientation. Ce document est disponible sur notre site [www.ageefep.qc.ca](http://www.ageefep.qc.ca).

Globalement, nous avons plaidé qu'il est temps de mettre définitivement un terme à ce débat existentiel sur la pertinence de la Faculté de l'éducation permanente, de décider une fois pour toutes que cette Faculté joue un rôle important à l'Université de Montréal et dans la société québécoise, d'assurer sa pérennité et de lui donner les moyens d'accomplir encore mieux sa mission.



C'est dans cette perspective que nous avons soumis les recommandations suivantes :

1. Inscrire dans les exigences de qualification du doyen de la FEP la nécessité qu'il ait le statut de professeur et qu'il dispose d'un mandat clair de développement.
2. Inviter l'Université à reconnaître pleinement, dans tout son discours, la qualité de l'enseignement dispensé par les chargés de cours.
3. Actualiser la recommandation visant la création de baccalauréats par cumul avec appellation et y donner suite dans les plus brefs délais, comme le préconisait la recommandation 8 du Rapport du Comité ad hoc sur la formation continue.
4. S'assurer que, dans la création d'un programme faisant appel à la collaboration de plusieurs facultés, la faculté instigatrice du programme ait le dernier mot sur l'échéancier de la consultation et le calendrier de réalisation.
5. Modifier les statuts de l'Université afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.
6. Autoriser la FEP à embaucher elle-même des professeurs pour ses programmes d'études supérieures.
7. Maintenir le statut facultaire de la FEP et reconnaître explicitement le rôle qu'elle exerce en formation continue.
8. Ajouter la formation continue aux trois volets existants de la mission de l'UdeM, soit le premier cycle régulier, les études supérieures et la recherche.

#### **Plus de peur que de mal**

Le 24 août, nous avons poussé un soupir de soulagement, car la direction de l'Université a indiqué que la transformation institutionnelle ne comporterait pas de modifications structurelles majeures des facultés. Il y a cependant deux exceptions : la Faculté de théologie perdra son statut facultaire et deviendra un département de la Faculté des arts et des sciences. Avant même le lancement du projet de transformation institutionnelle, l'Université avait par ailleurs prévu la révision du rôle de la Faculté des études supérieures et postdoctorales. Pour ce qui est de la FEP, son existence n'est pas menacée.

L'Université entend par ailleurs prendre des mesures pour développer la formation continue aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles. En quoi consisteront ces mesures? La FEP y jouera-t-elle un rôle? Les huit recommandations de notre mémoire seront-elles retenues? Au moment d'écrire ces lignes, au début de septembre, nous l'ignorions.

Le 24 août, l'Université a aussi dévoilé un court document de quatre pages intitulé La transformation institutionnelle, énoncé de principes. Le titre reflète exactement le contenu. On y parle en effet d'offrir une expérience étudiante passionnante, d'accentuer les dialogues entre



champs disciplinaires en enseignement et en recherche, d'enrichir et d'intensifier les relations de l'ensemble des composantes de l'Université, de revoir la gouvernance pour faciliter une collégialité d'action et d'ajuster le modèle budgétaire pour mettre en œuvre ces principes.

Comment cela se traduira-t-il concrètement? Cela aussi, nous l'ignorons, mais il va de soi que nous suivrons de près l'évolution du dossier, entre autres pour évaluer dans quelle mesure la FEP disposera de nouveaux outils pour parfaire son développement, tel que nous l'avons proposé dans nos recommandations.

## 2 - De nouvelles règles pour les baccalauréats es arts et es sciences

Le 9 décembre 2014, la Commission des études a adopté une modification de l'article 17 du Règlement des études de premier cycle qui instaure de nouvelles règles pour l'octroi de baccalauréats par cumul de certificats es arts et es sciences.

Ces nouvelles règles sont plus restrictives que celles prévalant antérieurement, en particulier sur les deux points suivants :

1. Auparavant, une personne qui avait obtenu deux certificats totalisant 60 crédits dans une ou plusieurs autres universités pouvait obtenir un baccalauréat de la FEP si elle avait effectué son dernier certificat dans cette faculté. Dorénavant, pour que le baccalauréat lui soit décerné par la FEP, il lui faudra avoir réussi 30 crédits dans cette faculté et 15 autres crédits à l'UdeM, à l'École polytechnique ou à HEC Montréal.
2. De plus, il ne pourra s'écouler plus de 10 ans entre l'obtention du premier certificat et la réussite des 60 autres crédits requis; cette règle existe dans toutes les autres universités.

La FEP et l'AGEEFEP ont vivement protesté contre ces deux mesures, qui marquent un net recul de la reconnaissance des acquis. Rappelons à ce propos que les étudiants de la FEP, à même leurs cotisations aux Services aux étudiants, versent 200 000 \$ par année pour financer le service de la reconnaissance des acquis expérimentiels et le service de la persévérance aux études de notre Faculté.

Pour l'essentiel, les protestations ont été vaines; la FEP et l'AGEEFEP ont tout au plus obtenu qu'un comité de la Commission des études revoie la vingtaine de dossiers d'étudiants et d'étudiantes de la FEP qui avaient accumulé 90 crédits mais à qui on refusait d'accorder un baccalauréat en vertu des nouvelles règles. Le résultat de la révision a lui aussi été décevant : à la fin d'août, le refus d'accorder le baccalauréat a été maintenu dans 75 % des dossiers.

Le comité de révision n'a cependant pas été aboli, car il était appelé à traiter, pendant un certain temps, d'autres demandes d'octroi du diplôme en vertu des anciennes règles.

Au terme de l'affaire, l'AGEEFEP ne comprend toujours pas le motif de porter de 30 à 45 le nombre de crédits requis pour obtenir un baccalauréat par cumul. Certes, l'Université Laval et l'UQÀM exigent plus de 30 crédits, mais en quoi la règle qui prévalait à l'UdeM et qui prévaut toujours à l'Université de Sherbrooke et dans les constituantes régionales de l'Université du Québec, à l'exception de l'UQÀM, posait-elle un problème? Pourquoi précisément n'est-elle plus valable? Sur quels documents, analyses et raisonnements repose-t-elle? Nous n'avons jamais eu d'explication



à ce sujet.

On sait par ailleurs que, à juste titre, la pression s'accroît pour mieux reconnaître les formations acquises à l'étranger, mais dans le même temps, il serait absurde de ne pas reconnaître pleinement les formations suivies au Québec. Dans le cas qui nous concerne, tous les programmes de certificat sont financés sur la même base et sur la foi qu'ils répondent aux critères attendus d'une formation universitaire, comme le démontre d'ailleurs l'octroi d'équivalences lors d'un transfert dans un autre établissement. Dès lors, comment justifier qu'une personne qui a cumulé 90 crédits et complété trois certificats obtiendra un baccalauréat alors qu'une autre personne dans la même situation en sera privée? Comment cela peut-il être considéré comme équitable ou simplement sensé compte tenu de l'investissement substantiel de la personne mais aussi de l'État dans sa formation universitaire? Ne s'agit-il pas plutôt d'une forme d'arbitraire, de discrimination?

#### **Le point de vue de l'ombudsman**

L'ombudsman de l'Université s'est également penché sur la question dans son Rapport annuel 2014-2015, et son point de vue est très similaire au nôtre. Elle écrit ainsi : « *Nous avons par exemple du mal à nous expliquer la raison pour laquelle cette instance a procédé rapidement à la seule modification de l'article 17 alors que l'ensemble du Règlement des études de premier cycle fait actuellement l'objet d'une refonte et que l'exercice n'est pas encore complété. Pourquoi cette précipitation? Pourquoi ne pas avoir pris un peu plus de temps pour consulter davantage les parties prenantes du dossier en leur donnant toutes les informations nécessaires leur permettant de donner un avis bien éclairé sur la question ?* »

L'ombudsman déplore également que ni les facultés ni les associations étudiantes n'aient eu le temps d'informer les étudiants des nouvelles règles. Aurait-elles disposé de plus de temps, elles auraient pu permettre à un plus grand nombre de personnes de compléter à temps leurs 90 crédits et d'obtenir leur baccalauréat.

Sur cette base, l'ombudsman estime « *que les instances universitaires concernées devraient, afin d'éviter de pénaliser indûment ces étudiants, permettre à tous ceux qui ont obtenu les 90 crédits nécessaires à l'obtention d'un baccalauréat par cumul en vertu des anciennes règles, ainsi que tous ceux en voie de compléter ces 90 crédits, de bénéficier des règles du régime dans lequel ils s'étaient engagés, et de pouvoir demander et obtenir le diplôme avant le 1er janvier 2017* ».

Rappelant qu'un sous-comité de la Commission des études a été mandaté pour étudier ces questions, l'ombudsman souhaite qu'il prenne en considération ses observations.

À tous égards, doit-on conclure dans cette affaire, l'Université a complètement fait fi de la souplesse requise en éducation des adultes ainsi que de la mobilité géographique et sociale qui caractérise notre société.

Enfin, compte tenu que les conditions de diplomation prévalant au moment de l'inscription ont valeur de contrat entre l'étudiant et l'établissement, il y a une forte présomption que l'Université a agi illégalement dans cette affaire. C'est pourquoi le Conseil de direction a pris la décision de fournir les services de notre avocate à nos membres touchés qui souhaiteraient s'adresser aux tribunaux dans le cadre d'un recours collectif.



## Proposition

Considérant que toutes les universités francophones du Québec offrent des baccalauréats par cumul de certificats, une formule très populaire auprès des personnes engagées dans la formation continue;

considérant que l'Université de Sherbrooke et toutes les constituantes régionales de l'Université du Québec reconnaissent jusqu'à 60 crédits obtenus dans d'autres universités aux fins d'octroi de ces baccalauréats, ce qui n'est pas le cas à l'Université Laval, à l'UQÀM, et plus récemment à l'Université de Montréal, qui exigent que de 45 à 60 crédits aient été obtenus dans leur établissement;

considérant que tous les programmes de certificat sont financés sur la même base et sur la foi qu'ils répondent aux critères attendus d'une formation universitaire, comme le démontre d'ailleurs l'octroi d'équivalences lors d'un transfert dans un autre établissement;

considérant que, pour toutes sortes de raisons, de nombreuses personnes sont appelées à déménager dans une autre région et qu'il est impératif de reconnaître leurs études universitaires antérieures;

considérant qu'il est injustifiable qu'une personne qui a cumulé 90 crédits et complété trois certificats obtienne un baccalauréat alors qu'une autre personne dans la même situation en soit privée.

Il est proposé que l'AGEEFEP presse la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP) d'intervenir auprès du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science pour qu'il use de son influence auprès des universités afin que celles-ci accordent des baccalauréats par cumul de certificats à toutes les personnes ayant réussi trois certificats dans une université québécoise, dont le dernier dans leur établissement.

### 3 - Création du premier baccalauréat avec appellation (BACCAP)

Enfin, doit-on dire! La Commission des études (COMET) a approuvé récemment la création d'un premier baccalauréat avec appellation (BACCAP). Est-il besoin de rappeler qu'il s'agissait d'une revendication historique de l'AGEEFEP, les deux autres étant la création d'un service de reconnaissance des acquis, ce qui a été obtenu il y a quelques années, et la création de programmes d'études supérieures à la FEP, ce qui n'a toujours pas été réalisé.

Comme l'indique le document soumis à la COMET, le BACCAP « permet de mieux mettre en valeur certaines combinaisons cohérentes de programmes courts (c.-à-d. : majeures, mineures et certificats) de 1<sup>er</sup> cycle en proposant des cheminements prédéterminés. De plus, le fait de donner une appellation à un baccalauréat par cumul de programmes permet de bien refléter, sur le diplôme, la nature des études effectuées par les étudiants et d'assurer une meilleure visibilité de leur formation. » Soit dit en passant, c'est l'argumentaire qu'a fait valoir l'AGEEFEP depuis des années.





Ce premier BACCAP, qui a pour titre « *Fondements et pratiques en sciences sociales et santé* », pourra être effectué entièrement à la Faculté des arts et des sciences, à la Faculté de l'éducation permanente ou par une combinaison de programmes de ces deux facultés.

Ceux et celles qui voudront l'obtenir uniquement avec des programmes de la FEP devront avoir obtenu au moins un des trois certificats suivants : criminologie, santé communautaire ou santé mentale : fondements et pratiques d'intervention. Ils pourront compléter leur BACCAP avec les programmes suivants : Intervention en déficience intellectuelle et troubles de l'autisme; toxicomanies : prévention et réadaptation; Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques; Petite enfance et famille : éducation et intervention précoce; Victimologie, Gérontologie et Gestion des services de santé et des services sociaux.

Y aura-t-il d'autres BACCAP? Sans doute, mais il est peu probable que ce soit à brève échéance. La création d'un tel programme requiert de longues et délicates négociations avec d'autres facultés, en particulier la Faculté des arts et des sciences. Or, les facultés sont en général très chatouilleuses sur les champs disciplinaires impliqués dans la création d'un BACCAP et elles mettent tout en œuvre pour empêcher la création de baccalauréats qui pourraient créer de la concurrence ou de la confusion avec leurs propres programmes. À titre d'exemple, la négociation sur le nom de ce premier BACCAP a duré pendant des années.

Le projet de transformation institutionnelle permettra-t-il d'alléger ce processus, comme nous l'avons recommandé dans notre mémoire? Ça reste à voir, mais il y a certainement lieu de continuer à insister pour que d'autres baccalauréats avec appellation soient créés.

## **Proposition**

**Considérant que la Commission des études a adopté un premier baccalauréat avec appellation (BACCAP) de la Faculté de l'éducation permanente;**

**considérant que ce premier BACCAP touche le domaine des sciences sociales et de la santé;**

**considérant que la FEP offre aussi plusieurs certificats dans les domaines de la communication et du travail;**

**considérant que, en toute équité, tous les étudiants et étudiantes de la FEP devraient avoir éventuellement la possibilité d'obtenir un BACCAP;**

**Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de concevoir et de proposer aux instances appropriées la création d'autres baccalauréats avec appellation (BACCAP), en particulier dans le domaine de la communication et du travail.**

## **4 - Pour des études supérieures à la FEP**

Comme nous l'avons vu précédemment, la création de programmes d'études supérieures à la FEP, dont des DESS, constitue une revendication historique de l'Association. Cette revendication a d'ailleurs été réitérée dans notre mémoire sur la transformation institutionnelle.



Il y a plusieurs raisons justifiant une telle mesure. Dans son rapport du 24 août, le vice-rectorat responsable de la transformation institutionnelle a lui-même indiqué qu'une des priorités des prochaines années sera le développement de programmes de formation continue de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle.

Au fil des ans, on constate par ailleurs que de plus en plus d'étudiants et d'étudiantes, au moment de leur entrée à la FEP, ont déjà à leur actif un baccalauréat ou une maîtrise. Les quelque 400 à 500 personnes qui obtiennent annuellement un baccalauréat dans notre Faculté constituent également un bassin potentiel pour les études supérieures.

Il va de soi que la création de programmes d'études supérieures à la FEP ferait obligatoirement appel à la contribution d'autres facultés. À cet égard, notre Faculté jouit d'une précieuse expérience.

Pour que la FEP puisse offrir des programmes d'études supérieures, l'Université devra cependant modifier l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts, Attributions du Conseil de la Faculté de l'éducation permanente, qui se lit présentement comme suit : « *Le Conseil de la FEP adopte les programmes de la faculté, qui ne concernent que le premier cycle, et les transmet pour approbation à la Commission des études* ». Il suffirait donc de rayer le segment « qui ne concernent que le premier cycle » et le problème serait réglé.

## Proposition

**Il est proposé que l'Université de Montréal raye de l'alinéa a) de l'article 29.09A de ses statuts la mention « *qui ne concernent que le premier cycle* », afin de permettre à la Faculté de l'éducation permanente, conjointement avec les autres facultés, le développement et la mise en œuvre de programmes d'études supérieures répondant aux besoins tant connus qu'émergents des clientèles adultes et des praticiens en exercice.**

## 5 - Les services aux étudiants et le CEPSUM

Après un an de négociation, l'Université de Montréal, la FAECUM et l'AGEEFEP en sont venues à une entente sur le financement des Services aux étudiants (SAÉ) et du Centre d'éducation physique et des sports (CEPSUM).

Cette négociation était incontournable en raison de la règle budgétaire sur l'encadrement des frais obligatoires des universités. Toute hausse excédant ce qu'autorise cette règle budgétaire doit en effet faire l'objet d'une entente avec les étudiants.

Dès le départ de la négociation, les parties ont convenu de l'objectif suivant : assurer la pérennité et la qualité des SAÉ; elles souhaitaient aussi conclure une entente à long terme, ce qui est effectivement le cas puisque l'entente s'échelonne sur huit ans, soit jusqu'en 2023-2024.

Notons aussi que, à la demande de la FAECUM et de l'AGEEFEP, les frais des SAÉ et du CEPSUM seront dorénavant inscrits séparément sur la facture des droits de scolarité; les deux entités ont d'ailleurs fait l'objet d'une négociation séparée.



### **L'entente sur les SAÉ**

La précédente hausse de la cotisation, qui se chiffrait à 1,50 \$ par crédit, datait de l'entente de 2009. La nouvelle entente comporte les éléments suivants :

La part de la cotisation attribuable aux SAÉ était de 5,65 \$ par crédit en 2015-2016. Pour l'année en cours, 2016-2017, la cotisation sera haussée de 0,50 \$, plus l'indexation. Celle-ci s'appliquera pour chacune des années ultérieures ; quant à la hausse annuelle de la cotisation, elle décroîtra progressivement pour se chiffrer à 0,20 \$ par crédit en 2023-2024.

L'Université s'est pour sa part engagée à maintenir sa contribution annuelle de 200 000 \$ par année pour l'utilisation de la clinique de santé par les employés de l'Université ; elle versera aussi une somme forfaitaire de 40 000 \$ pour le rattrapage depuis l'Entente de 2009. En 2017-2018, sa contribution à ce titre atteindra 212 208 \$, plus l'indexation.

L'Université reconduira par ailleurs sa contribution annuelle de 350 000 \$ pour le soutien à la persévérance étudiante dans les facultés.

Depuis 2009, les SAÉ versent une contribution de 200 000 \$ pour le service de la reconnaissance des acquis expérientiels et le service de la persévérance aux études à la FEP. Dans la récente négociation, l'AGEEFEP a obtenu une somme annuelle supplémentaire de 100 000 \$ pour un projet novateur lié à la persévérance aux études.

Ce programme consistera à recruter un certain nombre d'étudiants expérimentés qui seront rémunérés comme accompagnateurs en soutien des nouveaux étudiants. Sur l'enveloppe de 100 000 \$, une somme de 60 000 \$ sera consacrée à cette fin.

Les données de la Faculté indiquent en effet que le premier trimestre est crucial pour ce qui est de l'intégration harmonieuse à la vie universitaire, un facteur clé de la persévérance dans les études. Présence en classe ou avant le début des cours, possibilité de rencontre dans un local attitré, téléphone, courriel et réseau sociaux sont autant de moyens dont disposeront les accompagnateurs pour soutenir leurs pairs, les conseiller et, le cas échéant, les référer aux services compétents.

### **L'entente sur le CEPSUM**

La situation du CEPSUM est différente, car il faut trouver une solution à long terme au problème d'augmentation des coûts de système et aux besoins de développement. Les parties entreprendront cet automne des négociations à ce sujet.

Pour l'heure s'appliquera une entente temporaire de deux ans. La FAECUM et l'AGEEFEP ont consenti ceci : pour l'année 2016-2017, la cotisation de base de 2,41 \$ appliquée en 2015-2016 sera indexée et s'y ajoutera une augmentation de 0,22 \$ par crédit ; l'année suivante, en 2016-2017, il y aura également indexation ainsi qu'une autre hausse de 0,22 \$ par crédit.

Si le CEPSUM, d'une part, et la FAECUM et l'AGEEFEP, d'autre part, n'arrivent pas à une entente au terme de ces deux années, la cotisation sera ramenée au niveau de 2015-2016.



L'Université a par ailleurs pris les engagements suivants :

- Maintenir sa contribution annuelle de 933 300 \$ pour l'utilisation des plateaux du CEPSUM à des fins académiques et de recherche.
- Maintenir sa contribution annuelle de 400 000 \$ pour le programme de sport d'excellence.
- Mettre en place un mécanisme d'évaluation des services offerts par le CEPSUM
- Transmettre au comité des finances du conseil d'administration du CEPSUM, où siègent la FAECUM et l'AGEEFEP, le détail des compressions budgétaires qui devront être effectuées afin d'éliminer, dès l'année 2016-2017, le déficit structurel de 396 000 \$, une condition sine qua non pour entreprendre les négociations. Autre exigences des associations étudiantes, le CEPSUM ne pourra pas utiliser son fonds de réserve pour résorber un éventuel déficit avant d'avoir effectué les compressions présentées.

## **6 - Référendum : une cotisation de 2 \$ pour le journal Quartier libre ?**

Le congrès biennal de 2013 a autorisé la tenue d'un référendum pour décider de la participation des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente au financement du journal Quartier libre en versant une cotisation de 2 \$ par trimestre pour chacun des trimestres d'automne et d'hiver. La résolution précisait que, au terme des négociations avec Quartier libre, il appartiendrait au Conseil de direction de juger du moment opportun pour tenir le référendum.

Les négociations sont demeurées au point mort pendant un long moment, mais il y a finalement eu une entente prévoyant que, dans l'éventualité d'un « oui » majoritaire, l'Association disposera d'une pleine page ou de deux demi-pages dans chacune des parutions. Elle nommera également un représentant au conseil d'administration, et tous les étudiants de la FEP seront invités à participer à l'assemblée générale du journal.

Comme on le sait, le référendum a eu lieu du 4 au 13 novembre et les résultats seront dévoilés à l'assemblée générale, le 19 novembre. Il était toutefois entendu qu'un minimum de 10 % des membres inscrits au trimestre d'automne devait voter pour que le résultat soit valide.

À compter du 5 octobre, l'Association a transmis plusieurs courriels à l'ensemble des membres pour les inviter à découvrir Quartier libre, dont la moitié de nos membres ignorent l'existence selon un sondage effectué l'an dernier. Les membres ont aussi été incités à débattre de la question de la cotisation sur Facebook et à participer au référendum.

Outre la méconnaissance de Quartier libre, environ 1 200 de nos quelque 7 000 membres étudient uniquement à distance, mais ils ont accès à la version électronique du journal.

Cela dit, nous avons fait valoir d'autres arguments en faveur de la cotisation, dont le fait que la majorité des personnes qui écrivent dans Quartier libre sont nos membres, car ils étudient principalement dans les programmes de journalisme et de rédaction de la FEP, mais aussi dans les programmes de droit, de coopération internationale et occasionnellement d'autres programmes.



De plus, à ce jour, les étudiants de la FEP sont les seuls étudiants de l'UdeM à ne pas participer au financement du journal étudiant et nous avons fait valoir qu'il y a là une question de solidarité et d'équité avec la communauté étudiante de l'UdeM.

Le résultat du référendum vous sera communiqué lors de l'assemblée générale.

## **7 - Concentrer les cours de fin de semaine au Pavillon Jean-Brillant**

Depuis plusieurs années, les cours de fin de semaine de la FEP étaient dispensés en trois fins de semaine intensives, le samedi et dimanche. À l'usage, cette formule s'est révélée très exigeante en raison de la quantité de matière que les étudiants doivent assimiler en un court laps de temps, une difficulté qui s'applique aussi à la rédaction des travaux et à la préparation des examens.

C'est la raison pour laquelle la Faculté a modifié la formule : dorénavant, la majorité des cours de fin de semaine seront donnés sur six semaines, habituellement le samedi, au lieu de trois fins de semaine complètes.

Cette nouvelle formule nous offre l'occasion d'un projet pilote, soit l'ouverture de notre resto-pub La Brunante le samedi afin de servir des repas complets dans une ambiance décontractée.

Il y a cependant une condition sans laquelle il serait impossible d'envisager la rentabilité des opérations de La Brunante le samedi : que le plus grand nombre possible de cours soient centralisés au Pavillon Jean-Brillant.

### **Proposition**

**Il est proposé que l'AGEEFEP demande à la Faculté de l'éducation permanente de concentrer le plus de cours de fin de semaine possible au Pavillon 3200 Jean-Brillant, à compter du mois de janvier 2017, ce qui permettrait d'offrir plus de services.**

### **Développer des activités para académiques**

La représentation politique a toujours constitué la priorité de l'AGEEFEP et il en sera sans doute de même dans les prochaines années.

Cette priorité n'exclut cependant pas d'autres volets importants, et c'est pourquoi l'Association entend mettre de plus en plus l'accent sur le développement d'activités para académiques.

La dictée Émile-Ollivier ainsi que la Table ronde qui la complète, un grand succès au cours des dernières années, nous viennent immédiatement à l'esprit. Cette activité reste bien sûr à l'ordre du jour.

Cette année, l'Association innove avec la création du Cycle des conférences de l'AGEEFEP. Quatre conférences auront lieu annuellement, soit deux au trimestre d'automne et deux autres au trimestre d'hiver.



Les thèmes de ces conférences sont en lien avec les programmes d'études de la FEP. Il en a été ainsi des deux premières conférences, qui ont eu lieu en octobre et qui avaient respectivement pour thèmes *La justice réparatrice, entre mythe et réalité : une vraie solution ou un programme de justice trop ambitieux ?* et *Les types d'attachement chez l'enfant, la communication préverbale*. Des thèmes liés à la santé, au monde du travail et à la communication seront abordés au cours des prochaines conférences. Dans tous les cas, ce sont des experts reconnus qui agissent comme conférenciers.

L'AGEEFEP étudie aussi la possibilité d'organiser des colloques, toujours en lien avec les programmes d'études de notre Faculté.

Ce type d'activités para académiques suscite par ailleurs de l'intérêt chez les responsables de programme de la FEP, dont la collaboration constitue un atout supplémentaire au regard des thèmes à aborder et de l'identification de conférenciers de haut calibre.

## 8 - De plus en plus d'activités para académiques

L'AGEEFEP entend organiser de plus en plus d'activités para académiques. Même que c'est déjà commencé.

### **Le cycle des conférences**

Ainsi, l'Association a inauguré cet automne le « **Cycle des conférences** », qui comportera au minimum quatre conférences par année, deux au trimestre d'automne et deux au trimestre d'hiver. Ces conférences auront toutes un lien avec l'un, l'autre ou plusieurs programmes d'études de la FEP.

La première de ces conférences a eu lieu le 1er octobre et elle avait pour thème « **La justice réparatrice : entre mythe et réalité. Une vraie solution ou un programme trop ambitieux** ».

La deuxième conférence, le 21 octobre, portait sur le sujet suivant « **Les types d'attachement : Communication préverbale et petite enfance** ».

Quant aux deux conférences du trimestre d'hiver, la première est prévue pour le 8 février, dans le cadre de la Semaine interculturelle de l'UdeM, et elle aura comme thème « **Le racisme systémique** ».

La deuxième aura lieu le 8 avril. Le thème précis n'est pas encore déterminé, mais cette conférence tournera autour des communications à l'ère des transformations sociales et économiques.

### **La dictée Émile-Ollivier et la Table ronde**

Depuis quelques années, l'AGEEFEP célèbre la Semaine du français en invitant ses membres à la dictée Émile-Ollivier, qui est suivie d'une Table ronde sur un sujet évidemment lié à la langue.

Ce sera encore le cas le 18 mars prochain, avec la dictée en avant-midi, qui comporte la remise de nombreux prix, et la Table ronde en après-midi, où il sera question de « **L'usage du français dans le cinéma** ».

### **Un colloque sur la santé intégrative**

Autre nouveauté : en mai prochain, dans le cadre de la Semaine des infirmières, l'AGEEFEP organisera un colloque scientifique sous le thème « **La santé intégrative** ». La Faculté de l'éducation permanente collaborera à cet événement, auquel participeront des conférenciers réputés. La question de l'alimentation sera au cœur du colloque, et le dîner qui sera servi respectera les meilleures pratiques en la matière.



## 9 - La FAEUQEP

En ce qui a trait à la Fédération des associations étudiantes universitaires québécoises en éducation permanente (FAEUQEP), on note l'adhésion récente d'un nouveau membre, soit l'Association étudiante de la Télé Université (AETELUQ).

Pour l'année en cours, la Fédération s'intéressera à quatre dossiers particuliers :

- La création, sous une forme ou sous une autre, d'un Conseil des universités, une question largement débattue au Sommet sur l'enseignement supérieur. La Fédération revendique qu'un étudiant de l'éducation permanente fasse éventuellement partie de ce futur Conseil.
- L'aide financière, en particulier pour les étudiants à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits. La priorité est d'ajouter une bourse aux bénéficiaires d'un prêt.
- La reconnaissance des acquis de formation et des acquis expérientiels, où il reste beaucoup de travail à faire.
- Les travaux en vue de l'organisation, en 2017, des États généraux sur l'enseignement supérieur, une initiative de la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ-CSN), en collaboration avec la Table des partenaires universitaires (TPU), dont notre Fédération est membre.

## Affaires financières

---



ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2016

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE  
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 JUILLET 2016

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	5-6
Évolution des actifs nets	7
Résultats	8-10
Flux de trésorerie	11
Notes complémentaires	12-17
ANNEXES	
Annexe A - Ventes du Café-bar	18

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de  
ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2016 et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ D'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.) au 31 juillet 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Autre point*

Les états financiers de l'exercice précédent ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion modifiée le 24 octobre 2015.

*Gosselin & Associés inc.<sup>1</sup>*

GOSELIN & ASSOCIÉS INC.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 23 octobre 2016

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A101673

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**BILAN**

**AU 31 JUILLET 2016**

	2016					2015
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total
Fonds général	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>						
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Encaisse	220 168	40 558	285	413 467	2 279	415 746
Placements temporaires (note 3)	57 116	-	-	175 523	-	175 523
Débiteurs (note 4)	107 397	-	118 258	229 134	-	229 134
À recevoir - Café La Brunante enr.	24 000	-	-	46 368	-	-
Stocks	-	-	-	-	1 633	1 633
Frais payés d'avance	7 660	-	-	7 660	102	7 762
	416 341	40 558	118 543	872 152	4 014	829 798
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>						
Prêt au café La Brunante enr. (note 8)	6 360	-	-	6 360	42 086	48 446
	53 036	-	-	53 036	-	-
	59 396	-	-	59 396	42 086	48 446
	475 737	40 558	118 543	931 548	46 100	878 244
						882 494

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**BILAN**

**AU 31 JUILLET 2016**

	2016				2015
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	Total
Fonds général	\$	\$	\$	\$	\$
		<b>PASSIF</b>			
<b>PASSIF À COURT TERME</b>					
Créditeurs (note 6)	30 735	-	41 221	3 235	79 421
Dû au Fonds général	-	-	-	24 000	-
Dû au Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.	-	-	-	22 368	-
	30 735	-	41 221	49 603	79 421
<b>PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL (note 8)</b>	-	-	-	53 036	-
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)</b>	3 517	-	-	31 650	35 693
	34 252	-	41 221	134 289	114 588
		<b>ACTIFS NETS</b>			
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉS	2 841	-	-	10 438	13 279
AFFECTÉS (DÉFICITAIRES)	438 644	-	-	-	438 644
	-	40 558	77 322	(98 627)	311 733
	441 485	40 558	77 322	(88 189)	763 656
	475 737	40 558	118 543	46 100	882 494

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2016**

	2016				2015	
	Non affectés		Affectés		Total	Total
Investis en immobilisations corporelles	Fonds général	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Café La Brunante enr.	
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	21 511	275 836	38 612	60 714	(75 760)	689 034
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(8 517) *	16 644	1 946	16 608	(22 582)	125 484
Acquisitions d'immobilisations	11 075	-	-	-	(11 075)	-
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations	(10 790)	-	-	-	10 790	-
SOLDE À LA FIN	13 279	292 480	40 558	77 322	(98 627)	814 518

\* Est composé de:

Amortissement des immobilisations

(19 833)

Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations

11 316

(8 517)

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2016**

	2016					2015	
	Fonds de défense juridique de l'AGEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>							
Cotisations	553 465	-	-	572 547	-	572 547	596 108
Subventions	16 300	21 668	-	37 968	-	24 968	66 453
Bénéfice brut du Café-bar - annexe	-	-	-	-	70 797	70 797	78 145
Souscriptions aux produits d'assurance	-	-	826 860	826 860	-	826 860	758 946
Publicité	8 810	-	-	8 810	-	8 810	8 460
Frais d'étude de dossier et d'administration	10 000	-	-	10 000	-	10 000	10 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 173	-	-	1 173	10 143	11 316	13 103
Autres	34 296	9	1 614	35 919	8 541	17 460	27 791
Intérêts	376	891	-	1 267	-	1 267	3 794
	624 420	19 982	21 668	1 494 544	89 481	1 544 025	1 562 800



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2016**

	2016					2015	
	Fonds de défense juridique de l'AGEEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>CHARGES</b>							
Salaires et charges sociales	440 895	-	-	440 895	79 171	508 066	449 547
Affiliations	29 329	-	-	29 329	-	29 329	31 502
Allocations	11 634	-	-	11 634	-	11 634	8 091
Assurances	2 937	-	-	2 937	3 065	6 002	6 636
Conseils élargis, conseil de direction et congrès	43 069	-	-	43 069	-	43 069	14 991
Entretiens et réparations	-	-	-	-	2 598	2 598	4 183
Fournitures de bar	-	-	-	-	1 162	1 162	1 120
Frais de bureau, papeterie et imprimerie	21 483	-	-	21 483	2 991	24 474	18 138
Frais de déplacements	16 383	-	-	16 383	2 693	19 076	16 820
Frais de représentation	9 072	-	-	9 072	78	9 150	9 261
	574 802	-	-	574 802	91 758	654 560	560 289

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**RÉSULTATS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2016**

	2016					2015	
	Fonds de défense juridique de l'AGEFEP	Comité des initiatives étudiantes	Alliance pour la santé étudiante du Québec	Sous-total	Café La Brunante enr.	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Frais de gestion	574 802	-	-	574 802	91 758	654 560	560 289
Paiement des primes d'assurances	-	-	15 000	15 000	-	-	-
Intérêts et frais bancaires	-	-	796 499	796 499	-	796 499	731 306
Frais financiers	1 082	67	67	1 280	722	2 002	1 602
Licences, taxes et permis	-	-	-	-	945	945	-
Location d'équipements	4 411	-	-	4 411	1 093	1 093	870
Loyer	-	-	-	-	1 510	5 921	5 768
Poste et télécommunications	7 890	-	300	8 190	1 849	10 039	10 456
Projets spéciaux	40 147	-	-	40 147	-	40 147	33 604
Publicité	-	-	-	-	293	293	200
Revues et agendas	44 776	-	-	44 776	-	44 776	43 512
Services professionnels	5 100	3 274	-	8 374	2 400	10 774	13 577
Amortissement des immobilisations	3 735	-	-	3 735	16 098	19 833	28 202
Projets- Comité des initiatives étudiantes	-	-	-	-	-	6 655	6 580
	681 943	3 338	811 866	1 516 869	118 018	1 594 887	1 437 316
<b>EXCÉDENT(INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(57 523)</b>	<b>16 644</b>	<b>16 608</b>	<b>(22 325)</b>	<b>(28 537)</b>	<b>(50 862)</b>	<b>125 484</b>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE  
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(50 862)	125 484
Éléments n'ayant aucune incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	19 833	28 202
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(11 316)	(13 103)
	<u>(42 345)</u>	<u>140 583</u>
Débiteurs	157 902	174 416
Stocks	225	(416)
Frais payés d'avance	(2 379)	1 118
Créditeurs	47 138	(225 593)
Revenus reportés	-	(8 105)
	<u>202 886</u>	<u>(58 580)</u>
<b>RENTRÉES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<u>160 541</u>	<u>82 003</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements temporaires	(1 266)	(1 512)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(11 075)	(4 194)
<b>SORTIES DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<u>(12 341)</u>	<u>(5 706)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 790	8 636
Remboursement de la dette à long terme	-	(41 438)
<b>RENTRÉES (SORTIES) DE FONDS NETTES PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<u>10 790</u>	<u>(32 802)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	158 990	43 495
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>256 756</u>	<u>213 261</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>415 746</u></u>	<u><u>256 756</u></u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2016**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P) est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 25 février 1985. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

- Regrouper les étudiant(e)s de la Faculté de l'éducation permanente et des adultes de l'Université de Montréal au sein d'une association ;
- Défendre et promouvoir les intérêts et les droits des étudiant(e)s tant au niveau collectif qu'individuel ;
- Procurer aux étudiant(e)s l'information la plus complète possible afin de susciter chez eux une prise de conscience de leur environnement ;
- Permettre aux étudiant(e)s de participer et de s'impliquer, afin qu'ils assurent une réelle prise en charge de leur milieu ;
- Promouvoir l'accessibilité et le développement de l'éducation permanente et de l'éducation des adultes tant au niveau local, régional, national qu'international ;
- Imprimer ou faire imprimer, éditer ou faire éditer, produire ou faire produire et distribuer des revues, journaux, périodiques et plus généralement toute publication pour fins d'information, d'éducation et de culture générale. De plus, réaliser ou faire réaliser diverses activités commerciales afin de participer au financement de l'Association.

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et s'appuient sur les principales méthodes comptables suivantes:

**Estimations de la direction**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2016**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la durée des sessions universitaires.

Les souscriptions aux produits d'assurances sont constatées lorsqu'elles sont facturées par l'A.S.E.Q.

Les revenus de publicité sont constatés lorsque la publicité est diffusée.

Les services rémunérés sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les ventes du Café La Brunante enr. sont constatées au moment de la vente des repas.

**Comptabilité par fonds**

Le fonds général rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme.

Le fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P. a été constitué dans le but d'accumuler des fonds pour pourvoir aux dépenses de conseils juridiques lors de la défense des droits et des intérêts des membres. L'organisme doit maintenir en tout temps une réserve de 100 000 \$ pour la défense des droits de ses membres, mais peut utiliser au besoin l'excédent à titre de fonds de roulement temporaire.

Le fonds du Comité des initiatives étudiantes présente les activités en lien avec le Comité des initiatives étudiantes qui a été constitué pour permettre à tout étudiant inscrit à la Faculté de l'éducation permanente de réaliser un projet à incidence communautaire et d'acquérir une expérience complémentaire.

Le fonds d' Alliance pour la santé étudiante du Québec a été constitué à la suite d'un référendum.

L'A.G.E.E.F.E.P. offre depuis septembre 2007, un régime annuel de soins de santé et de soins dentaires. Ce programme d'assurance collective a été mis sur pied en collaboration avec l'Alliance pour la santé étudiante du Québec (A.S.E.Q.) pour répondre aux besoins des étudiants.

L'exploitation du café étudiant est présentée dans le Fonds de Café La Brunante enr. Les soldes à recevoir interfonds ne portent pas d'intérêt et ne sont sujets à aucune modalité de remboursement.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2016**

**2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Évaluation des stocks**

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

**Immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, la durée et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux/Durées</u>
Mobilier et équipement de bureau	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Dégressif	20%
Mobilier et équipement de bureau du Café-bar	Linéaire	3, 5 et 10 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives du Café-bar	Linéaire	10 ans
Équipement média du Café-bar	Linéaire	5 ans

**Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

L'organisme ne constate pas les apports reçus sous forme de fournitures gratuites et de services bénévoles en raison de la difficulté à en déterminer la juste valeur.

**Instruments Financiers**

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût.

Les actifs financiers évalués subséquentement au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût se composent des créditeurs.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde de l'encaisse.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2016**

**3- PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fonds général		
Compte Avantage entreprise Desjardins au taux de 0,65% (2015 : 0,75%)	57 116	56 741
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Compte Avantage entreprise Desjardins au taux de 0,75% (2015 : 0,85%)	<u>118 407</u>	<u>117 516</u>
	<u>175 523</u>	<u>174 257</u>

**4- DÉBITEURS**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
Fonds général		
Cotisations	102 524	97 316
MQAF	357	-
FAEUQEP	288	5 310
Autres	<u>4 228</u>	<u>22 119</u>
	<u>107 397</u>	<u>124 745</u>
Fonds de défense juridique de l'A.G.E.E.F.E.P.		
Cotisations	<u>3 479</u>	<u>3 351</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Souscriptions	71 972	252 331
Autres	<u>46 286</u>	<u>4 728</u>
	<u>118 258</u>	<u>257 059</u>
Café La Brunante enr.		
Autres	-	1 881
	-	<u>1 881</u>
	<u>229 134</u>	<u>387 036</u>

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2016**

**5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2016		2015	
		\$	\$	\$
	Coût	Amortis- sment cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	32 115	27 139	4 976	6 689
Mobilier et équipement du Café-bar	209 551	178 846	30 705	31 118
Équipement informatique	4 448	3 064	1 384	3 404
Améliorations locatives du Café-bar	28 019	17 670	10 349	13 152
Équipement média du Café-bar	37 222	36 190	1 032	2 841
	<u>311 355</u>	<u>262 909</u>	<u>48 446</u>	<u>57 204</u>

**6- CRÉDITEURS**

	2016	2015
	\$	\$
Fonds général		
Fournisseurs et frais courus	25 635	21 445
Honoraires	5 100	7 802
	<u>30 735</u>	<u>29 247</u>
Café La Brunante enr.		
Fournisseurs et frais courus	835	636
Honoraires	2 400	2 400
	<u>3 235</u>	<u>3 036</u>
Alliance pour la santé étudiante du Québec		
Fournisseurs et frais courus	41 221	-
Fonds de défense juridique		
Fournisseurs et frais courus	4 230	-
	<u>79 421</u>	<u>32 283</u>

**7-CARTES DE CRÉDIT**

Au 31 juillet 2016, l'organisme disposait de cartes de crédit assorties d'une limite de crédit totale de 20 000 \$ portant intérêt au taux de 11,2 % ( 201 -9,7 % et 19,99 % ). Au 31 juillet 2016, un montant de 827 \$ est utilisé (2015-3 867 \$ ) et comptabilisé dans les fournisseurs et frais courus.



**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION  
PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 31 JUILLET 2016**

<b>8- PRÊT DU FONDS GÉNÉRAL</b>	2016	2015
	\$	\$
Sans intérêt ni modalité de remboursement		
Solde au début de l'exercice	53 036	59 036
Remboursement	-	(6 000)
Solde à la fin de l'exercice	53 036	53 036

**9- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des subventions pour les améliorations locatives qui sont amorties au même rythme que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	Fonds général	Café	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	4 690	31 003	35 693	40 160
Encaissement de l'exercice	-	10 790	10 790	8 636
Amortissement	(1 173)	(10 143)	(11 316)	(13 103)
Solde à la fin de l'exercice	3 517	31 650	35 167	35 693

**10- INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'Association par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'Association aux risques importants à la date du bilan, soit au 31 juillet 2016.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Association est exposée à un risque de crédit sur les cotisations à recevoir. Le risque relié aux cotisations à recevoir pour l'A.S.E.Q. est élevé en raison de la difficulté à déterminer le montant à recevoir et de l'incertitude liée à son encaissement.

**Risque de taux d'intérêt**

L'Association est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Association à un risque de juste valeur.

L'Association est exposée à ce type de risque sur ses placements temporaires.

**11- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE  
L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P)**

**ANNEXES**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 JUILLET 2016**

**ANNEXE A- VENTES DU CAFÉ-BAR**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
	\$	\$
<b>VENTES</b>	<u>127 587</u>	<u>135 505</u>
<b>COÛT DES MARCHANDISES VENDUES</b>		
Stocks au début	1 858	1 442
Achats	<u>62 938</u>	<u>63 431</u>
	64 796	64 873
Stocks à la fin	<u>(1 633)</u>	<u>(1 858)</u>
	63 163	63 015
Ristourne sur achat	<u>(6 373)</u>	<u>(5 655)</u>
	<u>56 790</u>	<u>57 360</u>
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<u><u>70 797</u></u>	<u><u>78 145</u></u>



## **État des résultats de l'Ageefep et prévisions 2016-2017**

---







## État des résultat 2015-2016

REVENUS		Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
Cotisations	Annexe 1	576 281 \$	575 969 \$	553 465 \$	575 969 \$
Publicité	Annexe 2	8 460	8 000	8 810	8 000
Subventions	Annexe 3	14 020	17 923	18 342	14 173
Autres revenus	Annexe 4	15 145	1 000	6 802	1 000
Revenus pour salaires	Annexe 5	37 000	37 000	37 000	37 000
<b>TOTAL DES REVENUS</b>		<b>650 906 \$</b>	<b>639 892 \$</b>	<b>624 419 \$</b>	<b>636 142 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>					
Salaires et das	Annexe 5	379 607	441 586	436 266	386 355
Contractuels	Annexe 6	6 245	7 250	4 629	7 250
Contractuels V.P.		3 208	4 000	4 088	4 000
Contractuels représentativités		4 883	8 000	7 546	8 000
Agenda l'Indispensable	Annexe 7	43 512	44 375	44 776	45 375
Congrès / Assemblée général	Annexe 8	2 985	28 700	30 106	3 770
C.A. ET C.E.		12 007	12 500	12 963	12 500
Frais de déplacements		14 663	15 000	16 383	15 000
Frais de représentation	Annexe 9	9 134	10 650	9 072	10 650
Frais de bur., Fourn. et pap.		15 876	16 000	21 483	16 000
Location d'équipement		5 544	5 600	4 411	5 600
Communication		7 789	8 000	6 792	8 000
Messageries, postes		536	1 000	1 098	1 000
Assurances		3 688	3 800	2 937	3 800
Int. & frais bancaires		804	1 000	1 083	1 000
Mauvaises créances		-	-	-	-
Honoraires professionnels		5 100	6 000	5 100	6 000
Amort. mobilier et équip		5 658	1 800	1 714	1 800
Amort. équip. informatique		1 629	1 485	2 021	1 485
Kiosques accueil / Séance d'accueil		3 894	5 000	5 015	5 000
Collation des grades	Annexe 10	4 931	4 850	2 491	4 850
Activités associatives	Annexe 11	24 279	37 705	32 641	20 550
Affiliations	Annexe 12	31 502	31 344	29 329	31 344
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>587 473 \$</b>	<b>695 645 \$</b>	<b>681 943 \$</b>	<b>599 329 \$</b>
<b>REVENUS / DÉPENSES</b>		<b>63 433 \$</b>	<b>(55 753) \$</b>	<b>(57 524) \$</b>	<b>36 813 \$</b>
<b>Marge de manoeuvre financière</b>		<b>185 960 \$</b>		<b>128 436 \$</b>	<b>165 249 \$</b>

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières

## ÉTAT DES REVENUS

<b>COTISATIONS annexe 1</b>	<b>Réel 14-15</b>	<b>Prévision 15-16</b>	<b>Réel 15-16</b>	<b>Prévision 16-17</b>
AUTOMNE	217 413 \$	217 413 \$	216 746 \$	217 413 \$
HIVER	221 328	221 328	208 713	221 328
ÉTÉ	137 228	137 228	128 006	137 228
ANTÉRIEURES	312	-	-	-
<b>Total</b>	<b>576 281 \$</b>	<b>575 969 \$</b>	<b>553 465 \$</b>	<b>575 969 \$</b>
<b>PUBLICITÉS annexe 2</b>				
Indispensable	8 460	8 000	8 810	8 000 \$
La Personnelle-site web	-	-	-	-
La Personnelle-pub-brochure-séance accueil	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>8 460 \$</b>	<b>8 000 \$</b>	<b>8 810 \$</b>	<b>8 000 \$</b>
<b>SUBVENTIONS annexe 3</b>				
Init. étud. ( Indispensable )	10 000	13 000	13 000	13000
ASEQ	-	-	-	-
Fave	4 020	1 173	3 473	1173
Subv. CIE (30e)	-	3 750	870	-
Subv. Dictée É.Ollivier	-	-	1 000	-
<b>Sous-total</b>	<b>14 020 \$</b>	<b>17 923 \$</b>	<b>18 342 \$</b>	<b>14 173 \$</b>
<b>AUTRES annexe 4</b>				
Collation des grades (Graduor)	130	130	-	130
Autres (divers remb.)	12 309	450	6 426	450
Intérêts sur placement et autres	2 706	420	375	420
ASEQ	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>15 145 \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>6 802 \$</b>	<b>1 000 \$</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>613 906 \$</b>	<b>602 892 \$</b>	<b>587 419 \$</b>	<b>599 142 \$</b>

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières

## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>MASSE SALARIALE annexe 5</b>	Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
<b>REVENUS</b>				
Frais gestion assurance	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$
FAEUQEP	10 000	10 000	10 000	10 000
La Brunante	12 000	12 000	12 000	12 000
<b>TOTAL</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>	<b>37 000 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>Personnels politiques et de direction</b>				
<b>Total</b>	<b>107 600 \$</b>	<b>164 190 \$</b>	<b>163 428 \$</b>	<b>111 603 \$</b>
<b>Personnels administratifs</b>				
<b>Total</b>	<b>211 667 \$</b>	<b>208 337 \$</b>	<b>208 337 \$</b>	<b>212 503 \$</b>
<b>Sous-total</b>	<b>319 268 \$</b>	<b>372 527 \$</b>	<b>371 765 \$</b>	<b>324 106 \$</b>
Assurances collectives	17 153	17 500	16 432	17 500
Fond de pension (part de l'employeur)	4 797	5 856	4 421	4 856
Avant. sociaux	38 389	44 703	43 649	38 893
<b>Sous-total</b>	<b>60 340 \$</b>	<b>68 060 \$</b>	<b>64 501 \$</b>	<b>61 249 \$</b>
Formation	-	1 000	-	1 000
<b>Sous-total</b>	<b>- \$</b>	<b>1 000 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>1 000 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>379 607 \$</b>	<b>441 586 \$</b>	<b>436 266 \$</b>	<b>386 355 \$</b>
<b>DÉPENSES / REVENUS</b>	<b>342 607 \$</b>	<b>404 586 \$</b>	<b>399 266 \$</b>	<b>349 355 \$</b>
<b>CONTRACTUELS annexe 6</b>	Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
Informatisation	2 214	2 250	1 476	2 250
Secrétariat	3 866	2 000	173	2 000
Présence Laval	165	-	-	-
Entretien	-	-	529	-
Activités étudiantes	-	3 000	2 451	3 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 245 \$</b>	<b>7 250 \$</b>	<b>4 629 \$</b>	<b>7 250 \$</b>

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières



## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>AGENDA L'INDISPENSABLE annexe 7</b>	Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
<b>REVENUS</b>				
Publicité	8 460 \$	8 000	8 810 \$	8 000
Subventions	10 000	13 000	13 000	13 000
<b>TOTAL</b>	<b>18 460 \$</b>	<b>21 000 \$</b>	<b>21 810 \$</b>	<b>21 000 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Messageries postes	25 793	26 000	26 902	26 300
Impression séparation	15 435	16 000	15 434	16 500
Préparation postale	1 909	2 000	2 115	2 200
Photo-montage-page couverture	375	375	325	375
<b>TOTAL</b>	<b>43 512 \$</b>	<b>44 375 \$</b>	<b>44 776 \$</b>	<b>45 375 \$</b>
<b>Surplus (déficit)</b>	<b>(25 052) \$</b>	<b>(23 375) \$</b>	<b>(22 966) \$</b>	<b>(24 375) \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>CONGRÈS BIENNAL ET AGA annexe 8</b>	Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
<b>DÉPENSES</b>				
Contractuels tournée	-	4 600	6 116	-
Frais déplacements	175	2 000	740	200
Frais représentation	260	1 700	2 307	250
Repas délég.	1 162	3 400	7 247	1 300
Héberg. hors-camp.	309	3 000	895	400
Accueil	-	800	1 051	-
Articles promos 30e	-	3 000	2 827	-
Prix reconnaissances	-	800	628	-
<b>Sous-total</b>	<b>1 906 \$</b>	<b>19 300 \$</b>	<b>21 812 \$</b>	<b>2 150 \$</b>
Contractuels, secrétariat	618	3 500	2 916	600
Fourn. papet. frais bureau	-	300	-	45
Matériel / Loc. équipement	45	300	703	75
Honoraire professionnel	-	300	-	300
Imprimerie	-	3 000	2 474	-
Messageries, postes	416	1 500	1 375	400
Garderie	-	500	826	200
<b>Sous-total</b>	<b>1 079 \$</b>	<b>9 400 \$</b>	<b>8 294 \$</b>	<b>1 620 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 985 \$</b>	<b>28 700 \$</b>	<b>30 106 \$</b>	<b>3 770 \$</b>

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières

## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>REPRÉSENTATIONS annexe 9</b>		Réel	Prévision	Réel	Prévision
		14-15	15-16	15-16	16-17
<b>EXTERNNES</b>					
Inscriptions colloques		690	800	1 491	800
ACDEAULF		228	300	454	300
ACFAS, ICEA		674	700	297	700
Gouvernement		256	250	14	250
FAEUQEP		126	150	124	150
Rencontres et comités	#A	2 708	2 700	2 081	2 700
Hébergement		1 779	2 000	1 773	2 000
<b>Sous total</b>		<b>6 461 \$</b>	<b>6 900 \$</b>	<b>6 235 \$</b>	<b>6 900 \$</b>
<b>INTERNES</b>					
U. de M.	#B	1 164	1 300	677	1 300
FEP	#C	479	700	729	700
Conseils de programme		56	100	-	100
FAECUM		-	350	327	350
Activités sociales		374	400	615	400
Rencontres et comités	#D	600	900	489	900
<b>Sous total</b>		<b>2 673 \$</b>	<b>3 750 \$</b>	<b>2 837 \$</b>	<b>3 750 \$</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 134 \$</b>	<b>10 650 \$</b>	<b>9 072 \$</b>	<b>10 650 \$</b>

#A ACDEAULF, IQCE, ACFAS, ICEA, SYNDICATS NATIONAUX, ASSO., ORGANISME NAT. AUTRES

#B A.U., COMET, SCPC, COALITION, COMITÉS UNIVERSITAIRES

#C NÉGO BACCAP ET RECON. ACQUIS, CONFEP, COMITÉS FACULTAIRES

#D NÉGO RÉFORME SAE, CODISAE, CISM, SERVICES ALIMENTAIRES, COMITÉS SAE

<b>AFFILIATIONS annexe 12</b>		Réel	Prévision	Réel	Prévision
		14-15	15-16	15-16	16-17
ACDEAULF		552	552	552	552
FAEUQEP	1.50\$ / étud.	29 808	29 792	28 627	29 792
ICEA		300	150	150	150
AUTRES (ICAE - AQIFGA)		842	850	-	850
<b>TOTAL</b>		<b>31 502 \$</b>	<b>31 344 \$</b>	<b>29 329 \$</b>	<b>31 344 \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>COLLATION DES GRADES annexe 10</b>	Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
<b>REVENUS</b>				
Graduor	130	130	-	130
<b>TOTAL</b>	<b>130 \$</b>	<b>130 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>130 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>				
Contractuels	450	450	450	450
Fournitures (Mosaïque)/ matériel	1 545	800	775	800
Photos avec recteur (cadeau aux bacheliers)	1 197	1 200	1 239	1 200
Représentation	144	150	28	150
Location équip.(Fleurs) (tables-chaises)	250	750	-	750
Décoration (ballons)	1 345	1 500	-	1 500
<b>TOTAL</b>	<b>4 931 \$</b>	<b>4 850 \$</b>	<b>2 491 \$</b>	<b>4 850 \$</b>
<b>Surplus (Déficit)</b>	<b>(4 801) \$</b>	<b>(4 720) \$</b>	<b>(2 491) \$</b>	<b>(4 720) \$</b>

## ÉTAT DES DÉPENSES

<b>ACTIVITÉS ASSOCIATIVES annexe 11</b>	Réel 14-15	Prévision 15-16	Réel 15-16	Prévision 16-17
<b>Dépenses de subvention</b>				
ICEA	-	250	250	250
Panier Noel U. de M.	1 000	1 000	1 000	1 000
Bourse étudiant FEP QL	500	500	500	500
MQAF	5 000	2 000	2 000	2 000
Interculturalisme	302	500	500	500
Amélior. stands accueil	-	-	-	-
Provisions pour campagnes ponctuelles	576	2 500	1 204	2 500
Gestion brunante	357	500	173	500
Aide dével. asso. étud.- MQAF	163	1 000	354	1 000
Entretien équip. bur et mat.roulant	5 240	845	849	-
Délégation Assemblée Mondiale	3 738	-	-	-
Sondage / pétition	-	-	200	-
<b>Activités étudiantes</b>				
Activité de la rentrée	-	1 000	384	1 000
Activité étude -famille	712	2 500	2 226	2 500
Dictée Émile Ollivier	2 543	2 500	2 708	2 500
Cycles de conférence ageefep (4)	-	3 000	139	3 000
Soutien aux activités	54	3 000	4 388	3 000
Affiches et dépliants	2 008	2 000	-	-
Jonction-Fep-Brunante	-	300	112	300
30e Anniversaire AGEEFEP	2 084	14 310	15 655	-
<b>TOTAL</b>	<b>24 279 \$</b>	<b>37 705 \$</b>	<b>32 641 \$</b>	<b>20 550 \$</b>

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières

## État des résultats du Café La Brunante et prévisions 2016-2017

---

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

---

Affaires financières



## État des résultats 2015-16 & prévisions révisées 2016-17

### REVENUS

	Réel 2014-15	Prévisions 2015-16	Réel 2015-16	Prévisions 2016-17	Prévisions révisées 2016-17	%
	159 jours		161 jours		155 jours	
<b>VENTE</b>	<b>135 505 \$</b>	<b>155 000 \$</b>	<b>127 586 \$</b>	<b>155 000</b>	<b>140 000 \$</b>	<b>100%</b>
INVENTAIRE DEBUT	1 441	1 857	1 857	1 500	1 633	
PLUS ACHATS	63 432	70 000	62 945	70 000	65 000	
INVENTAIRE FIN	1 857	1 500	1 633	1 500	1 500	
<b>COÛT DES MSES</b>	<b>63 016 \$</b>	<b>70 357 \$</b>	<b>63 169 \$</b>	<b>70 000</b>	<b>65 133 \$</b>	<b>47%</b>
Ristourne sur Achats Molson	5 655 \$	6 000 \$	6 373 \$	6 000	9 000 \$	6%
Ristourne ARQ					800 \$	1%
<b>BÉNÉFICE BRUT</b>	<b>78 145 \$</b>	<b>90 643 \$</b>	<b>70 790 \$</b>	<b>91 000</b>	<b>84 667 \$</b>	<b>60%</b>
<b>DÉPENSES</b>						
Salaires	75 696	79 119	79 170	79 148	81 149	
Frais fixes	9 392	11 316	12 934	9 666	13 278	
Frais variables	10 049	9 475	9 816	9 175	9 080	
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>95 136 \$</b>	<b>99 910 \$</b>	<b>101 920 \$</b>	<b>97 989</b>	<b>103 507 \$</b>	<b>74%</b>
<b>Bénéfice (perte) d'opération :</b>	<b>(16 992) \$</b>	<b>(9 267) \$</b>	<b>(31 122) \$</b>	<b>(6 989)</b>	<b>(18 840) \$</b>	<b>-13%</b>

16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières

**DÉPENSES OPÉRATION**

	Réel 2014-15	Prévisions 2015-16	Réel 2015-16	Prévisions 2016-17	Prévisions révisées 2016-17	%
	17.5 périodes		17.5 périodes			%
<b>SALAIRE DES OPÉRATIONS</b>	<b>54 116 \$</b>	<b>56 189 \$</b>	<b>54 738 \$</b>	<b>56 673</b>	<b>53 429 \$</b>	<b>38%</b>
Contractuels et formation	180	1 000	2 139	500	1 000	
D.A.S.	7 004	7 500	7 770	7 500	8 000	
Assurance collective	1 927	1 950	2 067	1 975	2 200	
Reer collectif	469	480	456	500	520	
Frais de gestion et administration	12 000	12 000	12 000	12 000	16 000	
<b>SOUS-TOTAL SALAIRES</b>	<b>75 696 \$</b>	<b>79 119 \$</b>	<b>79 170 \$</b>	<b>79 148</b>	<b>81 149 \$</b>	<b>58%</b>
ASSURANCES	2 948	3 066	3 065	3 066	3 528	
LICENCES PERMIS	870	900	1 093	900	1 100	
LOYER	1 350	1 350	1 350	1 350	1 350	
TÉLÉPHONE/CELL./SATELLITE	1 832	1 900	1 849	1 900	1 900	
LOCATION ÉQL	225	250	285	250	300	
INT. FRAIS BANQUE	607	650	722	700	850	
FRAIS FINANCIERS/CARTES	-	-	945	-	1 000	
HONR. PROF	1 560	1 500	2 400	1 500	2 400	
LOCATION TERMINAUX	-	1 700	1 226	-	850	
<b>SOUS-TOTAL FR. FIXES</b>	<b>9 392 \$</b>	<b>11 316 \$</b>	<b>12 934 \$</b>	<b>9 666</b>	<b>13 278 \$</b>	<b>9%</b>
ENTRETIEN	1 881	1 500	1 630	1 500	1 000	
RÉPARATIONS	2 302	1 500	968	1 000	1 000	
TAXE MUNICIPALE	-	-	-	-	1 100	
RÉNOVATION	-	-	-	-	1 100	
FOUR. FRAIS DE BUREAU	686	400	1 532	300	1 000	
CONTRAT SERVICE POS	675	675	675	675	680	
CONTRAT SERVICE GUICHET	300	300	300	300	300	
TRAITEMENT PAYE DES JARDINS	503	600	485	600	500	
FOURNITURES BAR	1 120	800	1 163	1 700	1 000	
PUBLICITÉ	-	1 000	-	800	-	
LIVRAISON	437	500	381	1 000	400	
REPR. / DÉPL. *non inclus Garda	393	500	1 334	500	700	
GARDA TRANSPORT \$	1 454	1 400	1 056	500	-	
MAUVAISES CRÉANCES	98	-	-	-	-	
AUTRES (Promotions)	200	300	293	300	300	
<b>SOUS-TOTAL FR. VAR.</b>	<b>10 049 \$</b>	<b>9 475 \$</b>	<b>9 816 \$</b>	<b>9 175</b>	<b>9 080 \$</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>95 136 \$</b>	<b>99 910 \$</b>	<b>101 920 \$</b>	<b>97 989</b>	<b>103 507 \$</b>	<b>74%</b>
<b>Bénéfice (perte) d'opération :</b>	<b>(16 992) \$</b>	<b>(9 267) \$</b>	<b>(31 122) \$</b>	<b>(6 989)</b>	<b>(18 840) \$</b>	<b>-13%</b>

 16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEEFEP

Affaires financières

**REVENUS AUTRES**

	Réel 2014-15	Prévisions 2015-16	Réel 2015-16	Prévisions 2016-17	Prévisions révisées 2016-2017	%
Pepsi	4 500	4 500	4 500	4 500	4 500	
Fave AGEFEP-FEP-UdeM (amorti)	11 930	12 393	10 143	7 884	9 453	
Fave AGEFEP-FEP	-	-	-	-	-	
Fond technologique (amorti)	-	-	-	-	-	
subvention FAVE extraordinaire	41 438	-	-	-	-	
Location de salle	375	375	435	375	250	
Publicité (Zoom média)	127	200	22	200	-	
Guichet ATM	7 155	6 000	3 329	6 000	3 100	
Autres REVENUS	3 146	500	256	500	-	
<b>TOTAL REVENUS AUTRES</b>	<b>68 671 \$</b>	<b>23 968 \$</b>	<b>18 684 \$</b>	<b>19 459</b>	<b>17 303 \$</b>	<b>12%</b>

**DÉPENSE AMORTISSEMENT**

AMÉL. LOCATI' Tuiles plafond	460	460	460	460	460	
AMÉL. LOCATI' Plancher	552	552	552	-	-	
AMÉL. LOCATI' FAVE -1	421	421	421	421	421	
AMÉL. LOCATI' FAVE -2	571	571	571	571	571	
AMÉL. LOCATI' FAVE - FEP	194	194	194	194	194	
AMÉL. LOCATI' Préparation plancher	604	604	604	604	604	
<b>TOTAL AMÉL. LOC. 10 ANS</b>	<b>2 802 \$</b>	<b>2 802 \$</b>	<b>2 802 \$</b>	<b>2 249</b>	<b>2 249 \$</b>	<b>2%</b>
ÉQUIP. BAR	784	628	628	502	502	
ÉQUIP. BAR - Maître D	-	-	-	-	-	
ÉQUIP. BAR 10 FAVE -1	3 604	3 604	3 604	3 604	3 604	
ÉQUIP. BAR FAVE -2	82	-	-	-	-	
ÉQUIP. BAR 2 têtes à bière	63	-	-	-	-	
ÉQUIP. BAR Guichet	599	-	-	-	-	
ÉQUIP. BAR Frigo	425	425	425	425	425	
ÉQUIP. BAR Friteuse	1 400	1 400	1 400	1 400	1 400	
ÉQUIP. BAR Frigo de fût	1 038	1 038	1 038	1 038	1 038	
ÉQUIP. BAR Logiciel	462	925	925	925	925	
ÉQUIP. BAR Terminaux	-	1 689	1 689	1 689	1 689	
ÉQUIP. BAR MEV	-	-	263	-	529	
<b>TOTAL ÉQUIP. BAR</b>	<b>8 457 \$</b>	<b>9 708 \$</b>	<b>9 971 \$</b>	<b>9 583</b>	<b>10 112 \$</b>	<b>7%</b>
MOBILIER BAR	74	59	59	47	47	
MOBILIER BAR Tables rondes, fauteuils	601	150	150	-	-	
MOBILIER BAR Chaises, tabourets	2 613	1 306	1 306	-	-	
<b>TOTAL MOBILIER BAR</b>	<b>3 288 \$</b>	<b>1 516 \$</b>	<b>1 516 \$</b>	<b>47</b>	<b>47 \$</b>	<b>0%</b>
ÉQUIPEMENT I FAVE - FEP	646	-	-	-	-	
ÉQUIPEMENT I FAVE - FEP 2	4 408	1 102	1 102	-	-	
ÉQUIPEMENT I Brunante	809	202	202	-	-	
ÉQUIPEMENT I Fond thecno	-	-	-	-	-	
ÉQUIPEMENT I Convertisseur VGA	166	166	166	166	166	
ÉQUIPEMENT I FAVE-FEP 2013	339	339	339	339	339	
<b>TOTAL ÉQUIP. Média</b>	<b>6 367 \$</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>1 809 \$</b>	<b>505</b>	<b>505 \$</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL AMORTISSEMENTS</b>	<b>20 914 \$</b>	<b>15 834 \$</b>	<b>16 097 \$</b>	<b>12 384</b>	<b>12 913 \$</b>	<b>9%</b>
<b>Revenus autres moins amortissement:</b>	<b>47 757 \$</b>	<b>8 133 \$</b>	<b>2 587 \$</b>	<b>7 075</b>	<b>4 390 \$</b>	<b>3%</b>
<b>Bénéfice (perte) après amort.</b>	<b>30 766 \$</b>	<b>(1 134) \$</b>	<b>(28 535) \$</b>	<b>86</b>	<b>(14 450) \$</b>	<b>-10%</b>

 16<sup>e</sup> assemblée générale de l'AGEFEP

Affaires financières



# Notes

---

